

**BULLETIN**  
**TRIMESTRIEL**  
**DE LA SOCIÉTÉ**

**DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS**

**DU DÉPARTEMENT DU VAR,**

**SÉANT A TOULON.**

*Sparsa colligo*

**SEIZIÈME ANNÉE. --- N. 3 ET 4.**



**TOULON,**

Imprimerie de L. LAURENT, sur le Port et rue de la République, 4.

—  
1848.

---

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

---

### SCIENCES MORALES ET PHYSIQUES.

	Pages.
Mémoire sur l'organisation du Galeomma , par M. Mitre , médecin de la marine.....	119
Nouvelle doctrine médicale , conduisant à la connaissance et à la cause première des ma- ladies , par M. Héraud... ..	136

### SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Droits et devoirs du citoyen ; résumé des le- çons des ouvriers qui fréquent les cours gra- tuits de l'école d'adultes de Toulon , par M. Paul Curel.....	148
Le Travail selon les principes du Christianis- me , par M. L. Rostan , inspecteur des monumens du Var.....	189
Discours de réception , traitant de l'utilité de l'étude , par M. Clausolles... ..	214

### POÉSIES.

Sonnet à la mémoire de l'Archevêque de Paris, par M. Garnier.....	222
Elégie sur la mort de l'Archevêque de Paris , par M. Roche.....	223

### BEAUX-ARTS.

La République, statue par M. Bonnifay , avec note explicative et lithographie.....	225
---	-----

---

NOTA. La société déclare n'approuver ni improuver les opi-  
nions émises par les auteurs des ouvrages imprimés dans ses  
bulletins.

---

# MÉMOIRE

SUR

## L'ORGANISATION DES GALEOMMA

PAR

**M. H. MITTRE, médecin de la marine.**

---

De tous les animaux qui vivent sur nos côtes, l'un des plus intéressants, sans contredit, est un petit acéphale testacé, dont l'organisation et le mode particulier de reproduction méritent d'être signalés à l'attention des zoologistes.

La coquille, remarquable par ses principaux caractères, fait partie d'un genre établi par M. Turton dans le *Zoological-Journal* (octobre 1825), sous le nom de Galeomma.

M. le professeur Costa, qui a rencontré ce mollusque vivant dans le golfe de Naples, le rapporte au genre *Hiatelle* de Daudin, et n'ayant pas eu connaissance, sans doute, de la publication du conchiliologiste anglais, le décrit, dans un mémoire inséré dans les annales des sciences naturelles, (tome 15, page 108), sous le nom d'*Hiatelle de Poli*. Il suffit d'avoir sous les yeux la coquille du Galeomma, et celle du *Solen minutus*, qui est

le type de ce genre hiatelle, considéré d'ailleurs par tout le monde aujourd'hui comme inutile, et devant être réuni aux *Saxicaves*, pour reconnaître, à priori, que notre conchyfère appartient à un groupe qui diffère essentiellement et de la famille des Cardiacés et de celle des *Saxicaves*.

De plus, M. Costa donne sur l'organisation extérieure du *Galeomma* des renseignemens qui ne peuvent servir à caractériser ce nouveau genre, et à déterminer la place qu'il doit occuper dans la série. Cet animal serait, en effet, d'après M. Costa, semblable à celui des bucardes, mais enveloppé dans un manteau prolongé en arrière en une trachée excrémentielle, tandis que son pied volumineux et saillant serait recouvert d'une coquille patelliforme qui lui servirait, en quelque sorte, de bouclier.

De telles indications nous prouvent que le professeur napolitain n'a examiné qu'un seul individu de son hiatelle, et l'on conçoit dès-lors que la véritable organisation d'un animal aussi petit et aussi délicat que celui qui fait le sujet de cette notice, ait dû échapper à ses recherches.

M. Deshayes, dans la dernière édition des animaux sans vertèbres (1), mentionne le genre *galeomma* à la suite des *Psammobies*, et inscrit les deux seules espèces qui lui appartiennent; mais tout en convenant de la difficulté d'établir les véritables rapports de ce genre avec ceux déjà connus, cet auteur le regarde comme voisin des glicimères avec la coquille desquels celle des *galeomma*

---

(1) Tome 6, page 179.

paraît avoir une certaine analogie. Plus tard, M. Deshayes modifie ces rapports. Dans un tableau des mollusques acéphalés, qui accompagne son *Traité élémentaire de Conchyliologie*, les galeomma se trouvent à côté des fistulanes et des genres de la famille des petricolés, sur une ligne latérale, parallèle à la ligne commune de classification, et rapprochant ces derniers de la famille des conques ou des vénus.

On verra, par l'exposition des caractères essentiels de l'animal qui est resté jusqu'à ce jour inconnu, que les Galeomma sont naturellement séparés de la famille des *Tubicolés*, autant que des Saxicaves et des Venerupes, et l'on pourra, par leur juste appréciation, marquer le rang que ce mollusque doit occuper dans l'ordre des acéphales. Pour nous, fidèle observateur de la loi des affinités zoologiques sur laquelle sont basées les belles classifications de Poli, de Latreille, etc., nous croyons que le genre de M. Turton doit former, à lui seul, une famille distincte au milieu des conchyfères dymiaires, et qui sera convenablement placée sur les limites de cette classe, dans le voisinage des bënëtiers, ces géants des mollusques acéphalés, dont nos Galeomma seraient, en quelque sorte, les représentans dans l'Océan d'Europe et la Méditerranée.

Le Galeomma de Turton vit sur les racines et les feuilles de fucus, à une profondeur de trois à quatre brasses environ. A Toulon, le point de la côte où on le rencontre le plus fréquemment, est compris entre la tour de l'Aiguillette et le fort de l'Empereur. C'est au printemps, pendant les mois d'avril et de mai, que ces mollusques se montrent en abondance; dans les jours de calme, lorsque

la surface de l'eau est unie et transparente, on peut, en regardant attentivement au fond de l'eau, apercevoir ces petits acéphales suspendus aux feuilles de varec, sur le sommet desquelles ils s'élèvent en rampant. Ils apparaissent alors comme autant de perles argentées, autour desquelles se dessinent parfois deux ou trois zones circulaires revêtues de toutes les nuances de l'Iris; phénomène produit par la décomposition d'un rayon solaire, et souvent de très courte durée. Mais dès que le moindre vent se lève, ces points brillants s'obscurcissent et disparaissent; les Galeomma se détachent de la plante que la mer agite, et se laissent choir au fond de l'eau, où ils échappent désormais aux recherches les plus minutieuses.

Le moyen de les saisir est fort simple; il consiste à déraciner à l'aide d'un rateau les hydrophites implantées dans la vase, et de les amener doucement à bord du canot pêcheur. On examine avec soin ces amas de fucus, et l'on trouve les Galeomma fixés sur les racines de la plante qui leur sert, tout à la fois, de nourriture et d'abri.

On rencontre ordinairement l'animal rapetissé et cherchant à rentrer dans sa coquille qui, malgré son évase-ment considérable, ne peut le contenir en totalité. Pour l'observer dans tout son développement et étudier le jeu de ses organes, il faut le placer préalablement dans un vase d'eau de mer pure et fraîche, que l'on renouvelle souvent. Après quelques instans de repos, l'animal, contracté sur lui-même, s'épanouit, le large manteau qui l'enveloppe se déplisse, s'étale et recouvre enfin toute la coquille, qui devient, en quelque sorte, intérieure. Le Galeomma se présente alors comme un disque argenté,

gélatiniforme, dont les bords onduleux et agités par les contractions du manteau, donnent à notre acéphale l'aspect d'une de ces aménones de mer, si abondantes sur nos côtes, et qui dans les beaux jours font mouvoir dans les eaux leurs gracieux tentacules. Ces mouvemens d'expansion et de contraction sont évidemment liés aux phénomènes de la respiration. Dépourvus des syphons que présentent un grand nombre de mollusques acéphales, enveloppés dans un ample manteau fermé dans presque toute son étendue, les Galeomma ont besoin de recourir à ce mécanisme pour faire arriver l'eau jusqu'à leurs branchies logées qu'elles sont dans une étroite cavité, que les nombreux plissemens du manteau rendent encore plus profonde, et pourtant moins accessible au liquide nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

#### DE LA COQUILLE.

Le Galeomma de Turton est une petite coquille bivalve, transverse, équivalve, méquilatérale, ornée à l'extérieur de lignes d'accroissement intersectées par des stries longitudinales qui s'étendent au delà des bords où elles forment les fines dentelures que présente la circonférence de la coquille. Les bords antérieurs et postérieurs sont aigus, anguleux, et constituent, par le rapprochement des valves, deux grandes échancrures, dont l'existence et l'étendue sont en rapport avec l'ampliation du manteau. Le bord inférieur est demi-circulaire, et coupé de telle sorte, qu'il présente un large bâillement ovalaire par lequel on voit l'intérieur de la coquille. Les crochets sont petits, à peine

marqués, la charnière est calleuse, et sans dents, et présente, dans son milieu, une fossette creusée sur un cueilleron épais et arrondi. Dans cette fossette s'insère un ligament court, épais et tout-à-fait intérieur. Ce ligament est doué, à l'état frais, d'une certaine élasticité; quand on écarte les deux valves de la coquille et qu'on les abandonne à elles-mêmes, elles se rapprochent instantanément, et par la seule force élastique de cet organe. Nous trouvons des exemples de ce fait dans plusieurs genres de bivalves, notamment dans les *Limes* et les *Peignes*, et, en général, dans la plupart des coquilles dont la charnière est sans dents, et dont les moyens d'union consistent dans un appareil ligamentaire qui acquiert alors un plus haut degré de solidité et de puissance.

A l'intérieur, la coquille du *Galeomma* est brillante et nacrée; les impressions des muscles adducteurs sont arrondies, très distantes l'une de l'autre, et fort inégales; l'antérieure très rapprochée du bord cardinal est plus petite que la postérieure, qui est aussi plus profonde, et très éloignée de la charnière. Au-dessus d'elle existe de chaque côté une troisième impression arrondie et superficielle, trace de l'insertion des deux muscles qui fixent au test la masse commune du pied et des viscères. Enfin l'impression du manteau est simple, et s'étend d'une impression musculaire à l'autre sans aucune sinuosité.

#### DE L'ANIMAL.

L'animal des *Galeomma* est enveloppé dans un man-

teau large, épais et débordant. Les lobes sont unis dans toute leur circonférence, excepté en avant et en bas où ils forment une ouverture ovale pour le passage du pied. Ils se prolongent en avant en deux appendices linguiformes qui entourent l'organe locomoteur d'une sorte de gaine ou de fourreau. En arrière, leur commissure n'est pas intime; elle offre au niveau de l'échancrure de la coquille deux perforations, l'une supérieure arrondie, à laquelle aboutit la fin de l'intestin, l'autre, inférieure, plus grande, ovale, destinée à l'introduction de l'eau dans la cavité branchiale, et à la sortie du produit de la fécondation. Les bords de ce manteau sont épais et remarquables par des plis nombreux qui dans l'état d'expansion donnent à cette enveloppe une ampliation considérable. Ils présentent sur tout leur contour une série de points blancs, arrondis, oculiformes, ayant beaucoup d'analogie avec les organes de cette nature, qui décorent le manteau de plusieurs genres d'acéphales, tels que les bénitiers, les peignes, les spondyles, etc. L'extrême bord est formé d'une petite frange membraneuse, finement dentelée, et correspondant au bord de la coquille dentelée comme elle. Ce manteau diffère, sous le rapport de sa texture, de celui de la plupart des acéphales; il est constitué par un tissu gélatineux, d'un blanc brillant et nacré, homogène dans toute son étendue, excepté vers ses bords, qui, examinés à la loupe, offrent une structure fibreuse très apparente. Il est fixé au test par de faibles adhérences, aussi l'impression palléale est-elle peu marquée.

Le pied des Galeomma est volumineux et fait saillie en

dehors de la cavité du manteau, même dans l'état de contraction. Il est cylindroïde, légèrement aplati à son extrémité libre, et doué d'une grande extensibilité. Il adhère à la masse des viscères par une base étroite de laquelle naissent quelques fils soyeux qui nous paraissent remplir l'office de byssus. Nous nous sommes assuré de cette faculté qu'ont les *Galeomma* de filer un byssus par une expérience aussi simple que concluante. Nous avons conservé pendant quelques jours, vivans, plusieurs individus du *Galeomma Turtoni*, et nous les avons vus filant des fils de soie qui, arrachés à l'aide d'une pince, étaient reproduits le troisième ou quatrième jour de l'expérience. Du reste, quand on pêche ces petits acéphales, on éprouve une légère résistance en les arrachant à la plante sur laquelle ils sont fixés, sans doute, au moyen de ce byssus rudimentaire. Ces fils soyeux sont caducs, et se détachent du pied avec une extrême facilité.

Le pied des *Galeomma* est remarquable par la présence d'un conduit qui le parcourt dans toute sa longueur, et qui est ouvert à son extrémité par un orifice qui permet à peine l'introduction d'une soie très déliée. Ce conduit, que nous avons d'abord reconnu sur les animaux contractés par la liqueur, s'aperçoit distinctement à travers les parois du pied, sur les individus vivans, surtout quand on examine cet organe dans l'état de dilatation, et qu'on le place entre la lumière solaire et l'œil de l'observateur.

Nous avons vainement cherché à déterminer dans quel appareil aboutissait ce conduit; les injections avec une matière colorante, que nous avons pratiquées dans ce but,

ne nous ont fourni que des données incertaines. Toujours est-il que les Galeomma communiquent avec l'élément ambiant par ce canal du pied, qui remplirait à la fois l'office d'organe locomoteur et de trachée aquifère. Ces animaux ne sont pas, d'ailleurs, les seuls dont le pied présente cette singulière conformation.

On doit depuis long-temps à M. Delle-Chiaje la connaissance d'un appareil des voies aquifères que cet habile observateur a découvert le premier dans le pied de plusieurs mollusques gasteropodes, et dans quelques acéphales, tels que le *Solen strigilatus*, la *Venus-Chione*, etc.

Tout récemment, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences, M. Valenciennes a reconnu la même organisation dans le pied des *Lucines*. D'après ce professeur, le canal dont est creusé le pied de ces mollusques s'ouvrirait dans une lacune de la masse viscérale, et le système sanguin communiquerait librement, par l'intermédiaire de cette lacune, avec l'élément au milieu duquel ces animaux sont destinés à vivre.

Nous même en nous livrant à l'étude des modifications nombreuses que présente l'organe locomoteur dans la classe des acéphales, nous avons constaté l'existence de pareils conduits dans un grand nombre de genres, notamment dans les *Lucines*, les *Ongulines*, les *Limes*, les *Bucardes*, etc., et nous avons noté que ce système de canaux, qui paraît être un annexe de l'appareil respiratoire chez les conchifères, est plus développé dans ceux de ces animaux dont le pied, en forme de langue ou de cordelette, est susceptible d'un grand allongement, et qui manquent de la trachée palléale qui conduit l'eau dans la cavité des branchies.

Dans les ongulines, le canal du pied est double, et chacun de ces conduits aboutit à une grande lacune de la région abdominale.

Les branchies des *Galeomma* sont composées, comme celles de la plupart des acéphales, de quatre feuilletés disposés par paire sur les côtes du pied et de la masse viscérale. Ils sont longs, volumineux et fort inégaux, l'externe plus étroit et plus court que l'interne qui recouvre presque entièrement la région abdominale.

Séparés en avant de toute l'épaisseur de la masse des viscères, ils sont réunis dans le reste de leur étendue et se prolongent, en arrière, jusques dans l'ouverture du manteau, qui sert à l'introduction de l'eau nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions. Les deux feuilletés internes forment, en se réunissant dans ce point, une sorte de gouttière destinée peut-être à faciliter la sortie des produits de la fécondation.

La bouche, que l'on aperçoit distinctement à l'aide de la loupe, forme une petite fente ovale, entouré de deux paires de tentacules qui offrent ici la même disposition que dans les autres acéphales. Elle s'ouvre dans un œsophage très court, qui aboutit lui-même à une sorte de renflement du canal digestif que nous avons pris pour l'estomac. Quand à l'intestin, il apparaît très bien comme un cordon noir qui, après avoir fait une ou deux circonvolutions dans le foie, s'étend le long du dos de l'animal, et on le suit jusques au-dessous du muscle adducteur postérieur, où il se termine par une ouverture sphinctéroïde.

La masse viscérale, qui remplit l'espace que laissent

en avant les lobes du manteau, a la forme d'un ovoïde allongé, terminé par un renflement auquel s'implante le pied. L'ovaire, ou du moins l'organe reproducteur en constitue la plus grande partie. On le reconnaît à ses granulations blanches, disposées en globules séparés, et enveloppant presque entièrement le foie qui s'en distingue, lui, par sa consistance plus grande et sa couleur plus foncée. A l'époque des amours, l'organe reproducteur présente un volume considérable et une couleur jaune foncée, que l'on aperçoit fort bien à travers le manteau de l'animal et les valves transparentes de la coquille.

Nous n'avons jamais rencontré, dans un grand nombre d'individus du *Galeomma-Turtoni* que nous avons observés vivants, la petite coquille dont parle M. Costa, et que ce naturaliste prétend avoir trouvé adhérente à la région abdominale de cet acéphale; aussi sommes-nous convaincu que cette pièce calcaire se sera accidentellement introduite dans la cavité du manteau, où elle aura contracté, à la longue, une certaine adhérence. On expliquerait, du reste, difficilement l'usage et la présence d'un pareil organe dans une région qui, chez tous les conchifères, est défendue par les valves de la coquille, et qui dans nos *Galeomma* est, en outre, recouverte par un épais manteau qui protège efficacement les viscères contre l'atteinte des corps extérieurs.

L'étude que nous avons faite de l'ovaire chez quelques individus observés dans un état de gestation assez avancée, nous a rendu témoin d'un fait qui nous a paru, jusqu'ici, sans exemple dans la classe des acéphales, et sur lequel nous nous hâtons d'appeler l'attention des zoologistes.

Il est à peu près généralement admis, aujourd'hui, dans la science que les mollusques acéphalés, quel que soit d'ailleurs le mode de leur fondation, sont ovipares, et que sortis de l'ovaire, les œufs, dans le plus grand nombre d'individus, sont directement rejetés en dehors; tandis que chez d'autres, ils passent dans la cavité des branchies, où ils séjournent jusqu'à ce qu'ils aient acquis leur entière maturité.

En incisant le parenchyme d'un ovaire que nous supposons fécondé, nous avons vu se détacher de l'organe et tomber entre les lobes du manteau un grand nombre de germes que nous avons pris d'abord pour des œufs. Cependant la forme de ces germes, une sorte de mouvement obscur mais néanmoins réel, nous ayant inspiré des doutes sur leur nature, nous les avons portés sous le microscope, et nous avons vu, au lieu d'œufs, de véritables embryons déjà formés, munis d'une coquille échancrée aux deux extrémités, largement bâillants, semblables, en un mot, quant à la forme et aux autres caractères extérieurs, à l'individu qui les portait.

Nous avons eu souvent l'occasion de vérifier ce fait que le hasard avait offert d'abord à notre observation, et chaque fois, il s'est présenté à nous dans les mêmes conditions et avec les caractères que nous venons d'indiquer. Nous nous sommes assuré, dans tous ces cas, que la cavité des branchies ne renfermait pas d'embryons, et que l'ovaire n'offrait aucune déchirure. Nous sommes même porté à croire que les individus qui nous ont offert ce fait remarquable de viviparité, étaient éloignés du moment de la ponte ou plutôt de la parturition, par la dif-

ficulté que nous avons eue à déchirer les vésicules, sorte de placentas membraneux, qui constituent l'ovaire, et auxquelles un grand nombre de ces embryons étaient encore adhérents.

Il résulte de ces faits, que nous présentons ici d'une manière sommaire, que le mode de génération des Galeomma fait exception à la loi générale, et que ces animaux pondent non point des œufs, mais de véritables embryons. Nous n'avons pu nous assurer si de l'ovaire les embryons sont directement rejetés au dehors, où s'ils passent dans les branchies, non pour y éprouver le phénomène de l'incubation, puisque ce phénomène s'accomplit dans l'organe reproducteur lui-même, mais pour y acquérir ce degré de développement nécessaire à la vie indépendante du nouvel être.

Ce fait de viviparité que nous présentent les Galeomma est, avons nous dit, sans exemple dans la classe des mollusques acéphalés, à moins qu'on veuille lui assimiler le mode de génération de la *Cyclade-Cornée*, dont les branchies renferment, à certaines époques de l'année, des embryons tout formés et semblables à la mère qui les a produits. Il y a toute fois une différence importante à établir ici, c'est que les Galeomma sont essentiellement vivipares puisque le développement de l'embryon commence et s'achève dans l'organe même où il a pris naissance, c'est-à-dire, dans l'ovaire, tandis que la *Cyclade* pond des œufs qui, de l'ovaire passent dans l'oviducte, et de là, dans la branchie interne où ils achèvent, par une sorte d'incubation, leur entier développement; ce n'est qu'alors que la parturition s'accomplit, et que les jeunes embryon

sont rejetés au dehors par la trachée anale, pour vivre désormais dans leur vie indépendante et individuelle.

Le système nerveux des Galeomma se compose de quatre ou cinq renflements ganglionnaires et de filets nerveux d'une extrême ténuité.

Le ganglion antérieur ou œsophagien situé au-dessus de l'ouverture buccale fournit : 1° deux filets supérieurs destinés au muscle adducteur antérieur, qu'ils contournent en formant un cercle, et se terminent en se divisant dans l'épaisseur des lobes du manteau; 2° deux filets latéraux très courts pour les tentacules labiaux; 3° deux autres inférieurs plus considérables qui traversent la région abdominale, contournent les deux muscles qui fixent au test la masse commune des viscères et du pied, et aboutissent aux ganglions postérieurs qui correspondent, à l'aide de ces deux cordons de communication, avec le ganglion cérébral.

Les ganglions postérieurs constituent la partie la plus considérable du système nerveux; ils sont au nombre de trois, deux latéraux et l'autre médian, situés au devant du muscle adducteur postérieur. Les deux ganglions latéraux fournissent chacun une branche que l'on suit jusqu'à la base des feuillets branchiaux, où ils se perdent en se divisant, et un cordon inférieur assez volumineux qui, après avoir croisé le muscle adducteur, se divise en deux filets, dont l'un se perd dans les bords du manteau, tandis que l'autre se termine au niveau des ouvertures postérieures de cette enveloppe. Le ganglion médian fournit une seule branche assez considérable qui se porte directement en avant vers l'abdomen qu'elle tra-

verse. Elle est destinée à l'organe locomoteur et aux autres éléments de la masse viscérale.

Les muscles adducteurs des valves, au nombre de deux, sont très distincts l'un de l'autre, et fort inégaux : l'antérieur est petit et en quelque sorte rudimentaire ; le postérieur, plus puissant et fixé de chaque côté, vers le milieu des valves de la coquille. Cette disposition des muscles adducteurs dans les Galeomma, est un argument de plus à invoquer contre l'opinion de Poli, qui considérerait le muscle des monomyaires comme le résultat du rapprochement des muscles des Dimyaires, opinion qui a été dans ce dernier temps victorieusement combattue par M. Deshayes, et qui n'est plus admise aujourd'hui dans la science.

La masse abdominale est, en outre, fixée au test par deux cordons musculieux, fusiformes, aussi développés ici que dans les monomyaires, et qui, insérés d'une part sur les côtés du pied près de sa base, se fixent de l'autre sur la coquille, très près de son bord cardinal, où ils laissent l'empreinte arrondie et superficielle que nous y avons remarquée.

Tels sont les principaux traits d'organisation de l'animal des Galeomma ; en les résumant, les caractères de ce genre peuvent être exposés de la manière suivante :

Animal ovale, enveloppé dans un manteau épais et débordant, à lobes réunis dans presque toute leur circonférence ; trois ouvertures, deux postérieures et inférieures pour l'anus et la respiration, la troisième anté-

rieure donnant passage à un pied saillant, byssifère, et perforé dans toute sa longueur; deux paires de feuillets branchiaux de chaque côté du corps; bouche pourvue de grandes lèvres à l'extrémité desquelles sont deux paires palpes labiales.

Coquille transverse, équivalve, subéquilatérale, bord inférieur largement bâillant, charnière sans dent, calleuse, ayant sous le crochet un cueilleron creusé d'une fossette, pour un ligament court et tout-à-fait intérieur, impression palléale simple, deux impressions musculaires inégales, fort écartées l'une de l'autre, la postérieure très distante du bord cardinal.

Comme on le voit par l'exposition de ses caractères, l'animal des *Galeomma* a avec celui des bénitiers des rapports tels que, sans l'espèce de renversement que ce dernier éprouve dans sa coquille, et si l'on ne devait tenir compte que des caractères zoologiques, il faudrait réunir ces deux genres de mollusques, et les comprendre dans un même groupe.

Mais la coquille présentant dans les deux genres des différences que nous apprécions à leur juste valeur, nous proposons d'établir, pour les *Galeomma*, une petite famille que l'on placerait convenablement, en suivant l'ordre des embranchemens latéraux, à la fin des conchifères dymaires, sur une ligne latérale qui unirait le *Galeomma* à la famille des bénitiers, et établirait, par cette anastomose, le passage des dymiaires à la classe des monomyaires à la tête desquels les tridacues se trouvent naturellement placés.

Trompé par quelques analogies qui sont plutôt appa-

rentes que réelles, attachant d'ailleurs une certaine importance aux modifications du manteau, nous avions d'abord, à l'exemple M. Deshayes, rapproché les Galeomma des glycimères, mais la présence, dans ce dernier genre, d'une double trachée palléale, l'égalité des deux muscles adducteurs, enfin, l'existence d'un pied très petit et en quelque sorte rudimentaire, ont dû nous faire rejeter ces rapports. La coquille elle-même présente des différences essentielles : couverte d'un épiderme épais et débordant, bâillante seulement à ses deux extrémités, elle porte à la charnière un ligament bombé, fixé sur deux callosités nymphales épaisses, et tout-à-fait extérieures.

Les animaux ont d'ailleurs, dans les deux genres, une manière de vivre fort différente : les glycimères se tiennent enfoncés dans la vase et ne quittent jamais les profondeurs où ils demeurent cachés ; c'est au moyen de leurs siphons, qui sont doués d'une grande extensibilité, qu'ils communiquent avec l'eau dans laquelle ils puisent les éléments de leur réparation ; les Galeomma, au contraire, vivent habituellement au milieu de l'eau, et, en quelque sorte à sa surface ; fixés, quand la mer est agitée, sur les racines des fucus auxquelles ils adhèrent par quelques fils de soie, ils abandonnent leur retraite dès que le calme est rétabli, et s'élèvent, en rampant, usques au sommet de la plante où on les prendrait quelquefois pour des petites fleurs qui s'épanouissent au soleil, et qui se ferment au plus léger vent, à la moindre agitation des flots.

---

---

# NOUVELLE DOCTRINE MÉDICALE

CONDUISANT A LA CONNAISSANCE DE LA  
CAUSE PREMIÈRE DES MALADIES, A LEUR CARACTÈRE  
ESSENTIEL, ET AU MODE D'AGIR DES MÉDICA-  
MENTS POUR EN OPÉRER LA  
GUÉRISON.

---

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

---

1. S'il est vrai, comme le dit Hypocrate (et il est impossible de le contester), que les causes de la santé et de la maladie existent dans l'action des agens extérieurs sur notre économie, et dans la réaction efficace de nos forces organiques opposées à cette action, il est évident qu'on ne peut se faire une juste idée de l'une et de l'autre si on a préalablement fixé son attention sur les rapports généraux qui existent entre l'homme et les corps dont il vit entouré. En effet, cet examen préliminaire, en nous faisant connaître en général, la manière dont l'homme agit sur les corps auxquels son existence est liée, et réciproquement le mode général d'action sur lui, nous conduit à déterminer dans quelle juste proportion il convient que ces rapports existent pour constituer l'état de santé. Or, l'appréciation des conditions nécessaires pour que cet état subsiste, étant indispensable pour s'élever à

la connaissance du caractère essentiel des maladies, comme au mode d'agir des médicamens, nous croyons convenable, avant d'entrer dans les détails relatifs à la matière spéciale que nous allons traiter, de présenter quelques considérations générales qui serviront en quelque sorte d'introduction utile à l'intelligence des propositions que nous voulons établir.

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

### SUR LA VIE ET LA MORT.

2. La vie, dont les phénomènes ont été étudiés avec soin par les physiologistes, a été diversement définie par eux ; mais une chose digne de remarque, c'est que leurs définitions se concilient toutes, quant au fond, et ne diffèrent entre elles que suivant les divers rapports sous lesquels chacun d'eux l'a considérée. En effet, il n'en est aucun qui ne repose sur ce principe fondamental, savoir : que tous les corps de la nature, agissant et réagissant sans cesse les uns sur les autres, sont constamment dans un état d'opposition, et offrent ainsi, à l'observateur qui étudie leurs mouvemens, l'image d'une lutte perpétuelle (1).

---

(1) Rien n'existe ici bas d'une manière indépendante, et une nécessité impérieuse semble avoir assujéti tout ce qui respire à un combat éternel : cette loi est immuable, et elle embrasse l'universalité des êtres vivans. (Alibert, *Thérapeutique*, tom. 1<sup>er</sup>, p. 345.)

3. De cette vérité bien méditée, il doit trésulter des changemens considérables dans les idées actuellement reçues en médecine; et nous pouvons assurer par quarante années d'expérience, que son application fournit à la pathologie et à la thérapentique, des résultats simples et lumineux qui tournent, tout à la fois, au profit de la science et de l'humanité.

4. En attendant que, par des preuves multipliées, nous établissions en principe la vérité importante d'où les physiologistes ont décrit la définition qu'ils ont donnée de la vie, vérité qui a été d'ailleurs reconnue par beaucoup de médecins, nous la ferons servir ici de base aux considérations que nous allons présenter sur le sujet qui nous occupe.

5. Quels que soient les attributs particuliers qui distinguent les êtres vivans entre eux pendant le cours de leur existence, nous observons que tous, après une période d'activité dont la durée est variable dans chacun, cessent constamment d'être actifs, et que dès-lors, disparaissent à nos yeux les différences qu'ils avaient d'abord offertes à notre observation.

6. Cette loi est immuable; elle embrasse dans ses effets la nature vivante toute entière, et dérive nécessairement, comme nous le verrons, de la condition des êtres soumis à son empire.

7. Ainsi tous les êtres organisés sont entraînés, par une force à laquelle ils ne peuvent résister que plus ou moins longtemps, à une manière d'être uniforme, dont le caractère le plus apparent consiste dans la cessation des actes qu'ils produisaient pendant leur période d'activité. On

appelle *vie* la durée de cette période, et *mort* l'état qui lui succède.

8. Nous voyons ces mêmes êtres pleins d'horreur pour la mort et repoussant avec effroi l'instant où ils doivent y céder, chérir la vie, au contraire, l'embrasser comme un bien précieux dont ils voudraient jouir sans cesse, et n'avoir pour but enfin, dans toutes leurs actions, que d'embellir ou prolonger sa durée; en sorte, que toute l'aversion qu'ils ont pour le premier état semble avoir sa source dans l'attrait que leur offre le second. Cette observation, aussi vraie et non moins constante que la première, nous conduit à reconnaître encore une loi par laquelle tous les êtres organisés ou vivans sont entraînés dans une direction contraire à celle que la précédente tend à leur imprimer.

9. L'observation nous démontre évidemment encore que, indépendamment de l'action que les corps *inertes* ont sur les êtres vivans, ceux-ci agissent et réagissent sans cesse les uns sur les autres, en sorte qu'on peut dire que leur existence toute entière se passe dans une alternative perpétuelle d'action et de réaction. Or, tous les êtres, dans la diversité des actes dont leur existence se compose, étant toujours en rapport les uns avec les autres, nous sommes obligés, pour ne point nous perdre dans le chaos d'une métaphysique abstruse, de rechercher dans la nature des rapports qui les lient, la cause des phénomènes qu'ils nous présentent.

10. Les corps inertes, par leur action sur les êtres vivans, et ces derniers, par les actions qu'ils se portent et s'opposent mutuellement, sont donc eux-mêmes les agens par

lesquels s'exécutent les deux lois que nous avons exposées précédemment.

11. Tâchons maintenant de déterminer de quelle manière chaque être concourt à l'accomplissement de ces deux lois. Lorsque nous considérons que nous vivons entourés de corps *nécessaires à notre existence*, « et que nous songeons « qu'au bout d'un certain temps nous cessons d'exister, ces « corps n'ayant point changé de nature et restant dans le « même ordre après nous », nous sommes obligés d'avouer : 1<sup>o</sup> que ces corps ont une influence sur nous, puisqu'ils sont nécessaires à notre existence; mais quelle est la nature de leur influence? Elle est conservatrice ou destructive. Peut-elle être essentiellement conservatrice? Nous ne le pensons pas; car, si elle était telle, pourquoi au bout d'un certain espace de temps, cesserions nous d'exister, ces corps n'ayant point changé de nature et restant dans le même ordre après nous? Nous sommes donc conduit par cette simple réflexion, à admettre; 2<sup>o</sup> que l'influence de ces corps sur nous est essentiellement destructive.

12. Quoique notre but ne soit en ce moment que d'énoncer cette vérité d'une manière générale (renvoyant à la partie de cet ouvrage où nous en feroas l'application, de le démontrer par des faits directs et particuliers), nous exposerons toutefois ici et nous réfuterons un raisonnement à l'aide du quel il semblerait, au premier abord, qu'on pût expliquer d'une autre manière le même phénomène. Au lieu d'établir, dira-t-on, que l'action des corps sur nous est de nature destructive, parce qu'en effet, au bout d'un certain temps d'existence, nous succombons sans que la nature de ces corps ait aucunement changé,

ne serait-il pas plus simple et plus vrai d'admettre que l'action des corps avec lesquels nos besoins nous mettent dans un rapport nécessaire à notre existence, ont sur nous une action essentiellement conservatrice, et de rapporter au temps qui détruit tout la cause de notre propre destruction? Cette objection, dont tous le spécieux repose sur la signification indéterminée du mot *temps*, tombe d'elle-même, et vient encore ajouter un nouveau degré de certitude à la proposition que nous avons avancée, lorsque l'on réfléchit au sens que l'on doit attacher à ce mot. En effet, qu'est-ce que le temps? C'est, dit-on, une succession indéfinie de momens. Cette définition, bonne, il est vrai, dans un dictionnaire, n'offre ici que des mots et nullement un sens précis. Comment concevoir qu'une succession de momens détruise tout? . . . . Que deviennent donc les corps de la nature, tandis que les instans se succèdent? N'agissent-ils pas toujours les uns sur les autres? Quel est l'esprit exact qui, voulant se rendre compte de cette destruction générale (1) que le temps fait subir à tous les corps, n'aura pas égard, pour expliquer ce phénomène, à l'influence bien manifeste de ces corps les uns sur les autres, plutôt qu'au temps considéré abstractivement et sans égard aux mouvemens perpétuels qui en remplissent la durée? Il est donc tout-à-fait impossible de rapporter la destruction des êtres à une puissance autre que celle qu'ils s'opposent mutuellement.

13. Or, si nous vivons en butte à mille causes de destruc-

---

(1) Le mot destruction est ici bien évidemment le synonyme de transformation.

tion, il faut nécessairement que nous ayons en nous une puissance qui nous conserve : cette force, dont chacun de nos actes démontre l'existence, est la seule puissance à laquelle nous puissions rapporter notre conservation. Tant que les atteintes des corps avec lesquels elle est dans un rapport nécessaire ne sont point au-dessus de la réaction qu'elle a à leur opposer, l'individu existe; lorsqu'au contraire, par des causes que nous apprécierons ailleurs, cette puissance s'est éteinte lentement, ou a été anéantie tout-à-coup, les phénomènes qui se passent alors dans l'individu livré à l'action des corps qui n'ont plus de résistance à vaincre pour agir sur lui, attestent bien évidemment et la nature de la puissance dont il jouissait, et l'action destructive des corps contre lesquels cette puissance réagissait : en effet, ses formes disparaissent, et ses élémens décomposés ne tardent pas à se dissoudre et à se putréfier sous l'influence spéciale des mêmes corps, qui autrefois étaient les plus nécessaires à sa conservation (1).

14. De ces réflexions, il résulte : 1° que la vie est le résultat de la réaction efficace de nos forces organiques sur les agents destructeurs aux atteintes desquels elles sont continuellement en butte; 2° qu'ainsi la mort est le résultat nécessaire de l'extinction des puissances conservatrices de la vie; 3° qu'en conséquence un individu vivant ne diffère d'un autre récemment mort, qu'en ce que le premier possède une puissance dont le second est entièrement privé; 4° En-

---

(1) L'air; l'eau, l'oxygène, le calorique, etc.

fin, que si ces deux individus étant l'un et l'autre soumis à l'action générale des corps de la nature, l'un n'éprouve pas de cette action un effet destructeur bien sensible, tandis que l'autre se décompose, se putréfie et change promptement d'état; cette différence ne doit uniquement être attribuée qu'à ce que le premier peut, au moyen de la puissance active dont le premier jouit encore, s'opposer efficacement à l'action destructive des corps qui l'entourent, au lieu que le second, livré sans défense à leur atteinte, ne peut nullement y résister (1).

15. Tout le monde sait que l'effet destructeur qui résulte pour nous de l'action des différens corps sur nos organes, est plus ou moins marqué, selon la nature diverse de ces corps. C'est sur l'observation de ces effets variables qu'est fondée l'hygiène, science précieuse qui, considérant l'homme dans ses diverses conditions, estime la mesure de ses facultés en même temps qu'elle apprécie la nature plus ou moins nuisible des objets sur lesquels ses puissances organiques doivent s'exercer, afin de le diriger sagement dans l'application qu'il peut faire de ses facultés aux divers matériaux de ses besoins, et d'établir entre

---

(1) La force destructive des corps qui agissent sur nous étant d'autant plus énergique que nos puissances conservatrices sont elles-mêmes plus affaiblies, on voit par là que sans admettre les rêves des humoristes, on peut concevoir un commencement de décomposition et de putridité dans les fluides et les solides vivans, lorsqu'une fois la maladie dont ils sont atteints a considérablement diminué en eux la puissance conservatrice dont ils étaient pourvus.

l'action de ceux-ci et la réaction possible ou présumée de celles-là, un équilibre et une proportion tel que la conservation de la santé en soit le résultat.

16. En général les corps, par leur qualité spécifique, surmontent d'autant plus aisément la réaction de nos organes, et ont par conséquent sur nous une action destructive d'autant plus énergique, qu'ils sont plus éloignés de notre nature vivante. C'est pour cette raison que nos puissances vitales, presque toujours insuffisantes pour altérer la substance d'un minéral, ont besoin d'un intermédiaire pour y parvenir, tandis que le contraire a lieu pour eux par rapport à nous. C'est pour cette raison encore que les substances dites inorganiques ne sauraient fournir des alimens à l'homme, son estomac ne pourrait avoir sur elles une action efficace, tandis qu'il agit avec bien plus d'avantage sur les êtres organisés, et particulièrement sur ceux qui se rapprochent le plus de sa nature. On dirait que, dans leur action réciproque, tous les êtres de la nature tendent mutuellement à se ravir et à se substituer leurs attributs; on dirait que la vie, de même que le calorique, est absorbée d'autant plus énergiquement par les corps, que ceux-ci en sont naturellement plus dénués; et comme ces derniers ne sauraient éprouver aucune déperdition de calorique dans la loi générale par laquelle s'opère la transmission de ce principe, de même aussi ils conservent leur existence intacte, pour ainsi dire, au milieu de la destruction générale et universelle des corps plus vivans qu'eux; parce qu'en effet, en butte à l'action de ceux-ci, ils ne peuvent que gagner dans une lutte qui doit nécessairement être toute au détriment des

corps qui possèdent abondamment le principe vital dont eux seuls sont dépourvus.

17. Puisque tous les corps qui agissent habituellement sur notre économie tendent constamment à lui porter atteinte, il semblerait, d'après cela, conséquent de penser que le plus sûr moyen de prolonger notre existence serait de nous soustraire, autant que possible, à l'action des corps qui peuvent agir sur nous : toutefois, il n'en est pas ainsi; une telle idée, pour être fondée, supposerait que nous puissions trouver en nous-mêmes les matériaux de notre conservation; ce qui n'est pas. Ces matériaux existent dans les agens de notre destruction eux-mêmes; la vie est le résultat de la lutte continuelle qui a lieu entre nos organes et leurs divers excitans, tandis que ceux-ci travaillent à notre destruction, et que de leur côté nos puissances conservatrices tendent au contraire à résister à leur atteinte, ou du moins à en modérer les effets; la santé, la maladie et la mort flottent incertaines entre les deux mouvemens opposés.

18. L'observation nous apprend que nos forces organiques se maintiennent et s'accroissent par un exercice soutenu, au lieu qu'une inaction trop grande, aussi bien qu'une activité excessive, les détériorent et les épuisent. Ainsi donc, pénétré de cette vérité, savoir: que si la nature nous a de toutes parts environnés d'agens destructeurs, elle a aussi, dans les puissances qu'elle a départies à nos organes, établi une sorte de compensation, un contre-poids salutaire destiné à tempérer quelques temps les effets de ces agens; nous devons en conclure que les puissances extérieures qui tendent à nous détruire, opposées aux

puissances intérieures qui tendent à nous conserver, doivent, l'une et l'autre, être constamment en activité pour constituer la vie, laquelle s'éteindrait nécessairement par le repos de l'une ou de l'autre de ces puissances. N'est-ce pas en procédant d'idées tout-à-fait contraires à celles que nous émettons ici, que certaines personnes cherchent à prolonger le cours de leur existence en se soustrayant aux agens extérieurs qui les entourent? Tandis qu'elles croient jouir en paix des douceurs que semble leur promettre leur artifice, elles rencontrent précisément le mal qu'elles voulaient éviter; et l'expérience ne prouve-t-elle pas tous les jours dans la société, que ces êtres indolens livrés à la mollesse et à l'oisiveté, et dont toute la sollicitude se réduit à éloigner d'eux les agens contre lesquels la nature les a destinés à réagir, se dépouillent ainsi volontairement des armes qu'elle leur a départies pour les combattre!

19. Il n'est donc pas douteux que, pour l'intérêt de notre conservation, nous sommes forcés d'exposer sans cesse nos organes aux agens de leur destruction. Il est donc bien démontré que chaque pas que nous faisons dans le sentier de la vie, est nécessairement un pas que nous faisons vers la mort. Et que, trompés par l'apparence des choses, nous atteignons ce terme redouté, en croyant avoir tout fait pour l'éloigner de nous. Nous mourons enfin par cela même que nous avons vécu, et le trépas n'est que la dernière conséquence des actes de la vie.

20. C'est ainsi qu'après avoir animé tous les êtres du désir de se conserver, et les obligeant ensuite de

puiser à la même source et l'aliment qui les conserve et le poison qui les détruit, le Créateur prévoyant, toujours simple dans les moyens qu'il met en œuvre, a su s'assurer de l'inviolable exécution de ses lois.

*(La suite au Bulletin prochain.)*



---

# DROITS ET DEVOIRS

## DU CITOYEN.

---

RÉSUMÉ DES LEÇONS AUX OUVRIERS QUI FRÉQUENTENT  
LES COURS GRATUITS DE L'ÉCOLE D'ADULTES  
DE TOULON,

Par M. P. C., fondateur de cet établissement.

---

NOTIONS PRÉLIMINAIRES. — MONARCHIES.

---

Mes amis,

La monarchie protège des droits qu'elle croit supérieurs à ceux du peuple : ce sont les droits de la royauté. Toute considération s'efface devant le respect dû aux prérogatives de la couronne, devant l'honneur et la conservation de la dynastie. Cette politique, qui est dans la nature même du gouvernement monarchique, tend fatalement à pousser le pouvoir à des mesures contraires aux intérêts populaires, et capables quelquefois de révolter le sentiment national. Il importe donc à la monarchie, quelque bien intentionnée qu'on la suppose, d'éloigner le peuple de toute participation au gouvernement, et de le

tenir dans une ignorance complète en matière d'administration publique.

La République, au contraire, qui gouverne, non pour une famille ou pour une classe privilégiée, mais pour l'universalité des citoyens, est éminemment intéressée à mettre au grand jour toutes ses opérations, et à répandre partout la connaissance des lois qui sont la base de nos droits et de nos devoirs. Plus cette connaissance sera répandue, plus la République sera forte et prospère : on paie l'impôt sans regret, quand on est en mesure d'en apprécier la destination et la nécessité; on n'est pas tenté d'abuser de la liberté, quand on voit le danger d'en dépasser les limites, et l'on concourt de bon cœur à toute entreprise au succès de laquelle on est personnellement intéressé.

Je vous expliquerai successivement les principes républicains, afin que vous y conformiez votre conduite. Mais, pour l'intelligence de mes leçons, il me paraît utile de vous donner quelques notions préliminaires; elles feront le sujet de nos premiers entretiens.

Les lois, dans le sens le plus étendu, sont les conditions sous lesquelles les êtres existent. Les astres se meuvent; les plantes et les animaux naissent, croissent, se reproduisent et meurent, d'après les lois que le créateur a établies. Si l'empire des lois qui président à l'harmonie de l'univers, venait à être suspendu, le monde tomberait immédiatement dans le désordre et la dissolution.

Les lois qui maintiennent l'ordre dans le monde maté-

riel, sont invariables comme leur auteur. Elles prennent le nom de *lois naturelles*.

Les lois qui maintiennent l'ordre dans les sociétés humaines varient, comme les mœurs, suivant les temps et les lieux, bien qu'elles prennent leur source dans la raison, et dans le sentiment invariable de la justice. Elles reçoivent le nom de *lois positives*.

Les premières sont du domaine des sciences physiques; je n'en parlerai pas. Mais je m'occuperai des secondes qui sont du domaine de la morale et de la politique.

Les nombreuses sociétés qui couvrent la terre, ont entre elles des rapports de voisinage, de commerce, de guerre ou de paix. Ces rapports de peuple à peuple, sont réglés par des lois qui constituent le *droit des gens*.

Toutes les lois relatives au *droit des gens*, doivent avoir pour but d'encourager les peuples, en temps de paix, à se faire réciproquement tout le bien possible; et, en temps de guerre, le moins de mal possible, sans préjudice pour leurs intérêts respectifs.

Une société ne saurait exister sans gouvernement.

Les rapports qui existent entre les gouvernans et les gouvernés, sont déterminés par les *lois politiques*. Les lois sur la constitution des divers pouvoirs d'un état, sont des *lois politiques*.

Les lois politiques sont l'expression du système gouvernemental; elles changent et se modifient avec lui. Elles doivent toujours être assorties à sa nature et à son principe.

Toute société suppose des rapports d'homme à homme, de chacun envers tous et de tous envers chacun. Les lois qui règlent ces rapports s'appellent *lois civiles*. Elles sont relatives aux personnes, aux biens et à la manière dont s'acquiert la propriété.

La loi est l'expression de la raison humaine. La loi politique et la loi civile doivent en suivre le progrès. L'harmonie sociale est à ce prix.

Le progrès politique est déterminé par la nature des gouvernemens.

Il y a diverses sortes de gouvernemens; mais on peut les réduire à quatre, qui sont : le Despotisme, la Monarchie absolue, la Monarchie constitutionnelle et la République.

Le gouvernement *Despotique* est celui où un seul homme, sans lois et sans règle, enchaîne tout par sa volonté et ses caprices.

Un despote est élevé dans l'idée qu'il est tout et que les autres ne sont rien. Aussi est-il presque toujours ignorant, paresseux, voluptueux et cruel. Il abandonne le plus souvent toute l'autorité à un ministre qui dispose, à son gré, de la fortune et de la vie de tous les sujets de son maître.

Le gouvernement despotique ne peut exister que par la crainte, il énerve tous les courages, éteint toutes les ambitions. L'homme y est une créature qui obéit à une créature qui veut. Un ordre est-il donné? Juste ou non, innocent ou coupable, il faut l'exécuter sur l'heure. Un

courtisan, un favori, un grand de l'empire reçoit un cordon pour s'étrangler, et il s'étrangle.

La religion seule s'oppose quelquefois à l'inexorable volonté du monarque, parce que Dieu, dans la conscience des peuples, même les plus abrutis, est au-dessus des rois. Un sujet reçoit l'ordre de tuer son père, sa femme, son fils; il les tue. Mais s'il reçoit l'ordre de boire du vin, il refuse d'obéir, si l'usage du vin est défendu par la religion.

Le despotisme c'est la barbarie. Presque toute l'Asie est gouvernée de cette manière.

Le gouvernement *monarchique absolu* est celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies par ses prédécesseurs ou par lui.

Il gouverne par des pouvoirs intermédiaires, subordonnés et dépendans. Ceux qui en sont revêtus, commandent aux armées, président à l'administration de la justice et des finances, et remplissent les fonctions les plus élevées de l'église et de l'Etat.

Ces pouvoirs sont le privilège de la noblesse. Le mobile de la noblesse est l'honneur.

Le préjugé qu'on décore du nom d'*honneur*, sous la monarchie, n'a rien de commun avec la vertu. Ce n'est autre chose que le sentiment qui naît de l'amour des distinctions et des inégalités.

Le peuple, sous la monarchie absolue, est un instrument producteur dans les mains de mille tyrans. Le règne de Louis XIV qui disait : « l'Etat, c'est moi », est le plus beau type de la monarchie absolue.

La révolution de 1789 en a fait justice.

On a prétendu que la monarchie absolue était le gouvernement le plus naturel comme étant fondé sur le principe de l'autorité paternelle : de même que le père est le chef de la famille, a-t-on dit, de même le roi, père de la nation, doit en avoir l'administration suprême.

Ce raisonnement n'est pas sérieux; car si le père meurt, ses enfants, qui ont naturellement des droits égaux, se trouvent en possession d'un pouvoir égal, et le gouvernement devient forcément républicain.

*La Monarchie constitutionnelle* est un gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé conjointement par le roi et par la nation. Il renferme l'élément aristocratique et l'élément démocratique, revêtus, chacun, d'attributions déterminées par la loi. L'expérience a prouvé que ces deux élémens sont incompatibles, et que l'un finit toujours par absorber l'autre.

La monarchie constitutionnelle, en France, admettait deux pouvoirs : le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Le pouvoir exécutif est celui qui fait exécuter les lois, administre la justice et les finances, nomme à tous les emplois et fait la guerre et la paix.

Le pouvoir exécutif était dans les mains d'un roi inviolable qui gouvernait par des ministres de son choix.

Le pouvoir législatif est celui qui fait les lois et vote l'impôt. Il résidait dans le concours du roi, de la chambre des pairs et de la chambre des députés.

La chambre des pairs était composée d'un nombre illi-

mité de membres choisis et nommés par le roi.

La chambre des députés, au nombre de 450, était toute composée des riches élus eux-mêmes par les riches.

La monarchie constitutionnelle, quelques apparences démocratiques qu'on lui donne, n'est autre chose qu'une monarchie absolue déguisée.

Le peuple irrité de ce que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ne suivaient pas une direction conforme à ses propres sentimens, crut devoir faire usage, en 1848, du seul droit qu'on ne pût lui ravir, celui de l'insurrection, et la république fut acclamée dans toute la France.

Dans la prochaine séance, je vous dirai ce que c'est qu'une république.



## DES RÉPUBLIQUES ANCIENNES ET MODERNES.

Mes amis,

Je vous ai parlé dans la dernière séance, du gouvernement monarchique considéré sous ses trois états principaux, et je vous ai promis de vous parler aujourd'hui du gouvernement républicain. Mais afin que vous puissiez mieux apprécier nos progrès et les conquêtes que nous avons faites en matière de droit public ; afin que vous ayez une idée plus exacte des bienfaits que nous sommes appelés à recueillir de notre révolution, il est convenable de jeter un coup-d'œil sur l'histoire des principales républiques anciennes et modernes.

Le gouvernement républicain est celui où le peuple en

corps, ou seulement une partie du peuple, a la souveraine puissance.

Lorsque, dans la République, le peuple en corps a la souveraine puissance, le gouvernement est *démocratique*.

Lorsque la souveraine puissance est dans la main d'une partie du peuple seulement, le gouvernement est *aristocratique*.

On appelle république *fédérative*, une république formée de la réunion de plusieurs petits états indépendans, administrés, chacun, par des lois particulières, mais liés par un pacte conservateur.

Les anciens n'avaient aucune idée d'un gouvernement fondé sur un corps de noblesse, et encore moins d'un gouvernement fondé sur un corps législatif formé par les représentants d'une nation.

La Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Gaule, l'Allemagne étaient couvertes de petites républiques qui se gouvernaient, chacune, par des lois particulières, et assorties à leur caractère et à leurs besoins respectifs.

Les républiques anciennes, les plus célèbres, sont, dans la Grèce, la république de Sparte et celle d'Athènes, et, dans l'Italie, la république romaine.

Sparte était une république toute militaire qui puisait sa force dans la sévérité de sa discipline et dans l'austérité de ses mœurs. Le seul but de Sparte était la liberté, le seul avantage de la liberté, c'était la gloire. Rivale d'Athènes, elle lui disputa long-temps l'honneur de commander à toute la Grèce.

Athènes, après plusieurs révolutions, adopta le gouvernement démocratique, dans lequel toutes les affaires importantes étudiées et préparées par un sénat, étaient discutées et décidées, en place publique, par les citoyens assemblés.

Le titre de citoyen qui donnait droit au suffrage, était un honneur auquel les rois mêmes attachaient le plus grand prix.

Cette manière de procéder, dans la solution des hautes questions politiques, favorisait singulièrement le talent de la parole. Aussi l'éloquence de la tribune n'a nulle part obtenu d'aussi glorieux triomphes.

Les nominations aux emplois militaires étaient faites au choix et par élection ; elles étaient toujours excellentes. Le sort désignait les magistrats et les juges. Mais les candidats, soumis d'ailleurs à certaines conditions de capacité, pouvaient être publiquement accusés d'indignité, et ils n'étaient revêtus des fonctions qu'ils avaient sollicitées, qu'après s'être justifiés, devant le peuple, des accusations qui avaient été portées contre eux. Cette mesure de prudence et de justice mettait un frein aux ambitions illégitimes.

Toutes les républiques de la Grèce furent successivement englouties dans l'empire romain.

La république romaine était un gouvernement aristocratique, sans cesse tourmenté par la lutte de la démocratie contre l'aristocratie, et par la passion de la gloire et des conquêtes. Elle finit par subjuguier tout le monde connu.

La république romaine, comme la première république française, a réalisé tout ce que l'amour de la gloire militaire peut imaginer d'audace et d'intrépidité, tout ce que l'amour de la patrie peut inspirer d'enthousiasme et de sublime dévouement.

Le sentiment de la liberté est seul capable de développer tous les nobles instincts de la nature humaine.

Le mot *liberté* était la devise des anciennes républiques. Elles professaient un suprême dédain pour les peuples qui étaient gouvernés par des rois; elles les appelaient esclaves et barbares.

Les républiques modernes ont ajouté au mot *liberté* le mot *égalité*; la République française a la gloire d'y avoir ajouté de plus le mot *fraternité*. Car il n'y a pas de véritable *liberté* sans *égalité*, pas de véritable *égalité* sans *fraternité*. Plus nous avançons dans les temps, plus nous avançons vers la perfection républicaine. C'est dans l'histoire des constitutions politiques des peuples que nous pouvons surtout reconnaître les effets du progrès incessant de l'humanité vers le bien. Ayons foi dans l'avenir, et n'oublions pas que la France est destinée à marcher à la tête du mouvement.

Avant d'aller plus loin, nous devons remarquer que toutes les républiques anciennes ont péri par le luxe et la dépravation des mœurs : la vertu est une condition d'existence pour toute république. Comment la vertu pouvait-elle se maintenir dans des Etats où de simples citoyens possédaient des richesses immenses, et où l'on comptait plus d'esclaves que d'hommes libres?

L'esclavage est l'établissement d'un droit qui fait d'un homme la propriété d'un autre homme sans réserves ni conditions. Un combattant tombait-il au pouvoir d'un vainqueur, il devenait son esclave. Un débiteur ne pouvait-il pas payer ses dettes, il se vendait à son créancier; avait-il des enfants qu'il ne pouvait plus nourrir, ils étaient esclaves comme lui.

L'esclavage, à côté de l'excessive richesse, c'est l'inégalité politique. Les républiques anciennes ont donc péri par l'absence de l'égalité.

Toute atteinte à la liberté individuelle, sous un gouvernement républicain, est une atteinte à la liberté publique et à la dignité humaine.

Ce principe, qui fait partie de notre droit public, n'était pas plus respecté dans les républiques d'Allemagne et d'Italie que chez les anciens peuples.

Le gouvernement de la république de Venise principalement n'était autre chose qu'un odieux despotisme.

Les magistrats, comme exécuteurs des lois, y avaient toute la puissance qu'ils s'étaient donnée, comme législateurs. Tous les pouvoirs se réunissaient dans les mains d'un corps, qui, pour se conserver, employait les moyens les plus violents; et la liberté des citoyens, sans cesse poursuivie par la délation, y subissait tous les jours d'atroces tortures, sous les yeux des inquisiteurs d'Etat. Quelle république!

Ainsi ne sont pas gouvernées de nos jours les républiques fédératives de la Suisse et de l'Amérique septentrio-

nale, sur lesquelles je dois spécialement appeler votre attention.

La Suisse, après avoir subi les longues vexations du pouvoir féodal qui avait étendu son réseau de fer sur toute l'Europe, fut affranchie par le patriotisme de quelques citoyens, bons et honnêtes paysans auxquels la haine des tyrans et l'amour de la liberté avait donné l'audace et le génie des plus grands capitaines. Trois cantons d'abord brisèrent leurs chaînes, et chassèrent leurs oppresseurs; les autres suivirent successivement leur exemple, et la Suisse devint une république fédérative.

La forme du gouvernement républicain n'est pas la même dans tous les cantons. Les uns sont purement démocratiques; les autres sont aristocratiques avec ou sans mélange de démocratie. Cette diversité nuit à la puissance de la confédération. L'unité est un principe de force et de stabilité. La Suisse l'a compris, et elle s'efforce d'opérer, dans sa constitution générale, des modifications qui l'y préparent.

La diète, composée des députés des vingt-deux cantons, dirige les affaires importantes de la confédération.

En Suisse, tout citoyen qui a atteint l'âge de vingt ans est soldat. En cas de guerre, chaque canton fournit un contingent dont le total est de 34,000 hommes environ; un nombre égal forme le contingent de la réserve. La levée en masse produit une armée de 200,000 soldats.

La Suisse, en travaillant à la constitution de son unité, aura de redoutables moyens de résistance dans les acci-

dents de son terroir et dans son enthousiasme pour la liberté. Si elle était monarchique, ses montagnes ne la mettraient pas à l'abri de l'invasion ; républicaine, elle trouvera autant de murailles qu'elle renferme de rochers, autant de héros qu'elle compte de citoyens. Il est dans la nature du sentiment républicain de doubler la force des nations comme celle des individus.

Cette vérité est surtout évidente dans le développement de puissance et de prospérité que présente la république fédérative des Etats-Unis d'Amérique.

Formée d'éléments hétérogènes en apparence, l'union américaine semblait menacée, à l'époque de sa fondation, d'une dissolution prochaine. Cependant elle a donné un démenti aux sinistres prédictions des monarchies de l'Europe. Elle a prouvé que la liberté peut s'allier avec l'amour de l'ordre, même au milieu d'une population formée de nations différentes de mœurs et de langage, et qu'une constitution politique, même imparfaite, est capable des plus grandes choses, quand elle s'appuie sur des idées vraiment démocratiques.

Voici les principales dispositions de la constitution américaine :

Chacun des états est une république indépendante pour tout ce qui regarde les affaires locales, et est administré par un gouvernement électif et une assemblée législative.

La réunion de vingt-quatre états forme la confédération.

Les pouvoirs législatifs de la confédération résident dans un congrès composé d'un sénat et d'une chambre des représentans.

Les sénateurs, au nombre de deux pour chaque état, sont nommés pour six ans, et sont divisés en trois séries qui se renouvellent successivement tous les deux ans.

Les représentants sont élus par le peuple à raison de 1 par 40,000 habitants; cinq esclaves sont comptés comme trois hommes libres, dans la répartition à faire.

Le pouvoir exécutif est confié à un président et à un vice-président, élus pour quatre ans, et nommés par un nombre d'électeurs qui est égal à celui des sénateurs et des représentants réunis, et que chaque état envoie au congrès à cet effet.

Le président doit être âgé de 35 ans; on est électeur à 25 et éligible à 30.

Le vice-président est choisi par le sénat parmi les deux candidats à la présidence qui ont réuni le plus de suffrages après le président. Il préside le sénat; mais il n'a droit de suffrage que lorsque les votes sont partagés.

Le congrès s'assemble au moins une fois tous les ans.

Les représentants reçoivent du trésor une indemnité; mais ils ne peuvent occuper aucun emploi du gouvernement.

Les bills d'impôts sont proposés par la chambre des représentants; le sénat peut y faire des changemens. Tout bill doit être approuvé du président.

Le congrès propose des amendemens à la constitution, toutes les fois que les deux tiers des deux chambres le trouvent nécessaire, ou à la demande des deux tiers des législateurs des divers états.

Le degré de civilisation auquel est parvenue la confédé-

ration américaine, sous les auspices de sa constitution démocratique, peut s'apprécier :

1° Par le développement de la presse périodique, qui fournit plus de 1,200 journaux.

2° Par le développement de l'enseignement primaire qui compte 1 élève sur 4 habitans, tandis qu'en France, il est de 1 sur 12.

3° Par l'économie qui règne dans l'emploi des deniers publics, et qui permet de faire face à toutes les dépenses de l'Union avec un budget de 137 millions seulement.

C'est à l'aide de ressources en apparence si faibles, eu égard à la population, que l'Union a pu, depuis 1816, pourvoir sa marine de rades, de stations sûres et bien défendues, de chantiers de constructions et de réparation, et faire exécuter un système de fortifications qui embrasse tous les points vulnérables de son vaste territoire.

1,300 lieues de côtes fortifiées, 1,322 lieues de canaux et 600 lieues de chemins de fer qui rallient tous les Etats, de telle sorte qu'en cinq jours, on pourrait transporter 20,000 hommes d'un point à l'autre de l'extrême frontière de l'immense territoire de l'Union : tels sont les gigantesques travaux qu'une république bien organisée peut entreprendre et achever avec un budget de 137 millions. Dans une monarchie, un semblable budget suffirait à peine à l'avidité des mendiants dorés qui se pressent autour du trône.

Avec de tels élémens de prospérité et de puissance, il est douloureux d'avoir à reprocher aux Anglo-Américains

des préjugés et des défauts presque inexplicables chez un peuple si avancé en civilisation. Comment un pays de liberté compte-t-il encore un cinquième d'esclaves dans sa population? Comment un pays d'égalité, un pays où la religion dit à tous que les hommes sont frères, nourrit-il un préjugé absurde et cruel qui voue au mépris public le dernier descendant d'un esclave, l'être qui renferme dans ses veines un atôme de sang africain? Ces cruelles anomalies disparaîtront devant le progrès de la raison universelle. Elles n'existeraient plus si l'Union pouvait s'inspirer aux généreux sentimens de la République française, dont le premier acte a été une pensée d'affranchissement pour tous les esclaves de nos colonies.

La République française ne se trouve pas à l'époque de sa fondation, dans des conditions aussi favorables que l'Union américaine. Elle a plus à faire avec moins de ressources : elle a une dette immense à acquitter, une armée à entretenir et à augmenter, une marine à rétablir, d'immenses travaux commencés à poursuivre, toutes les administrations publiques à reconstituer, toutes les plaies de la monarchie à fermer, toute une nouvelle constitution sociale à fonder sur les grands principes de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. Cette entreprise est gigantesque. Mais est-il rien d'impossible à la France!

Soyons unis dans une même pensée, un même sentiment, une même volonté; mettons tous la main à l'œuvre, et le nouvel édifice républicain s'élèvera plein de gloire et de majesté, pour nous abriter tous, comme le toit paternel abrite les heurenx enfants d'une même famille.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ.**

Mes amis,

L'homme a des droits naturels dont personne ne peut justement exiger le sacrifice, et dont tout gouvernement régulier devrait lui garantir la puissance. Ces droits naturels et imprescriptibles sont la *liberté*, la *propriété* et la *sûreté*.

La liberté, c'est le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.

La propriété, c'est le droit de disposer de sa personne et de ses biens comme on l'entend, pourvu qu'on ne porte préjudice à qui que ce soit.

La sûreté, c'est la garantie offerte à chaque citoyen, par la force publique instituée dans l'intérêt de tous.

La loi qui consacre ces droits doit être égale pour tous. De là le grand principe de l'*égalité* des citoyens devant la loi, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

La manifestation et la conquête de chacun de ces droits remontent à la révolution de 1789, dont notre jeune république est appelée à développer toutes les conséquences.

La République de 1792 n'eût pas le moyen d'appliquer avec succès, au gouvernement de la France, les principes proclamés par cette grande révolution. La guerre civile à l'intérieur et la guerre d'invasion à l'extérieur, firent dégénérer cette République en dictature violente et terrible.

Les scènes de désolation qui signalèrent cette époque mémorable, ne peuvent plus se reproduire. La raison a

fait, parmi nous, d'incontestables progrès, nos mœurs se sont adoucies sous l'action de l'enseignement public plus généralisé, nos sentiments naturels de fraternité se sont développés, et nous comprenons tous qu'il ne peut y avoir désormais de bien-être pour nous que par l'union, que par l'activité de notre concours à la consolidation des institutions démocratiques que la France s'est données. Oui, la France est aujourd'hui assez sage, assez éclairée, assez forte pour réaliser la sublime devise qu'elle a inscrite sur son drapeau : *Liberté, égalité, fraternité.*

J'ai défini la liberté légale, le droit de faire de soi-même tout ce qui ne nuit pas à autrui. C'est le droit de donner à son activité telle direction qu'on juge convenable, sans rencontrer d'entraves que dans l'abus; d'exprimer et de publier sa pensée et son opinion sur quelque matière que ce soit; d'exercer toutes sortes de professions; de suivre telle croyance religieuse qu'on juge la meilleure; de manifester sa foi par un culte extérieur; de signaler les abus de l'autorité, de se réunir pour délibérer sur les affaires publiques et privées, de s'associer pour exploiter une industrie quelconque, pour réaliser une idée qu'on croit bonne et utile; en un mot, c'est le pouvoir d'exercer, dans toute leur étendue, les facultés naturelles que Dieu nous a données, le droit de les appliquer à notre propre utilité, de les produire dans l'intérêt général, de les réunir, de les mettre en commun pour en tirer les plus grands avantages.

La liberté ne doit avoir de limites que là où commencent le désordre et l'anarchie. La loi pose ses limites. Je dois vous les faire connaître, afin que vous ne perdiez ja-

mais de vue *qu'à côté de la jouissance d'un droit se place toujours l'accomplissement d'un devoir.*

Par exemple, vous avez le droit d'émettre et de publier vos opinions, soit politiques, soit religieuses, et vous pouvez l'exercer hardiment; mais à l'exercice de ce droit, se lie le devoir de le faire sans offenser la morale publique, sans porter atteinte à la liberté, à la sûreté, à la réputation de ceux qui professent des croyances différentes des vôtres.

La prétention d'imposer aux autres par la violence ses propres opinions, n'est pas seulement despotique et coupable, elle est encore absurde.

Il n'y a pas dans l'univers deux objets qui se ressemblent parfaitement, et cette variété fait le charme de la nature. Montrez-moi deux hommes, deux plantes, deux feuilles deux objets quelconques qui n'aient entre eux aucune différence? Eh bien! les caractères, les opinions et les goûts varient autant que les formes matérielles. De même que vous ne faites pas un crime à votre voisin de ce qu'il a les yeux bleus, quand vous les avez noirs; de même vous ne devez pas lui faire un crime de ce qu'en politique ou en religion il n'a pas exactement vos sentiments ni vos idées.

Vous invitez à déjeuner un de vos concitoyens, et l'on vous sert du vin que vous trouvez délicieux et qu'il trouve détestable. Faut-il lui briser la bouteille sur la tête, parce que son goût diffère du vôtre?

Le véritable républicain ne dit pas : Crie vive la République ou je t'assomme! car l'oppression n'est pas de la liberté.

Je ne connais pas de droit plus auguste que celui de nommer des représentants à l'Assemblée nationale, parce que ce droit confère au citoyen qui en jouit, une partie de la souveraineté. Il n'y a pas de droit qui doive être exercé avec autant de liberté de conscience; car aux votes sont attachées les destinées de la patrie. Eh bien! l'on voit des citoyens imposer des listes, et, ce qui est plus déplorable encore, on voit des citoyens subir ces listes et obéir au *mot d'ordre*.

Les premiers commettent un véritable attentat à la liberté, un véritable outrage à la dignité de leurs concitoyens, un acte immoral.

Les seconds font le sacrifice de leur plus belle prérogative, le sacrifice du titre de citoyens libres; ils se posent comme les instruments passifs d'une volonté qui n'est pas la leur, ils agissent en esclaves plutôt qu'en républicains. Je sais que cette conduite s'explique par l'ignorance où ils sont de leurs droits et de leurs devoirs, et qu'elle trouve une excuse dans l'absence de toute éducation politique préalable; mais il n'en est pas moins vrai que le fait en lui-même mérite le blâme le plus sévère.

Un électeur doit s'instruire, quand il ignore; il doit demander des conseils quand il n'est pas capable de prendre, par lui-même, une détermination éclairée; mais il doit conserver avec soin toute son indépendance dans l'exercice de sa souveraineté.

A côté du *droit* d'élire se place le *devoir* de n'obéir qu'à sa conscience.

Les citoyens ont le droit incontestable, sous le régime républicain, de se réunir en assemblée publique, pour

apprécier le mérite des candidats qui sollicitent l'honneur de représenter le peuple ; — pour discuter les discours et les actes de leurs représentants ; — pour réclamer collectivement l'application ou l'abrogation d'une loi ; le redressement d'un abus, l'exercice d'une liberté, la création d'un établissement utile, une mesure d'intérêt général, une amélioration sociale quelconque.

Mais de ce droit ne découle pas celui de faire des attroupemens sur la voie publique, de semer l'alarme dans les familles, de troubler l'ordre, d'attenter à la sûreté des personnes et à la propriété.

La liberté de réunion est subordonnée à la condition de ne nuire en aucune manière à la liberté de ses concitoyens ; et c'est ainsi qu'à côté du *droit* se place encore le *devoir*.

La liberté d'association est un des premiers besoins de l'homme, l'une de ses plus belles prérogatives. Elle est pour les classes laborieuses un moyen infailible de bien-être, et le principe de tous les perfectionnemens.

Mais si la liberté d'association était tournée contre les lois, si elle dégénérait en complots contre la République, en révolte contre la société, évidemment elle serait sortie de la voie, et les citoyens qui composeraient cette association auraient violé le plus saint des devoirs. Car l'insurrection n'est permise que contre les gouvernemens prévaricateurs et parjures ; et alors ce n'est pas une association partielle, mais le peuple en corps, c'est le vrai souverain qui se soulève et qui se fait justice.

Usez donc de votre liberté, mes amis, mais avec mesure et dignité, comme doivent le faire des hommes qui ont

l'intelligence de leurs *droits* et le sentiment de leurs *devoirs*.

Ne laissez pas croire aux ennemis de la République que vous n'avez pas encore assez de raison pour déterminer la ligne qui sépare l'usage de l'abus; la liberté, de la licence, et que vous n'êtes pas dignes des droits du citoyen.

Ne fermez pas vos comités, ne désertez pas vos réunions, faites-y l'apprentissage des discussions calmes et approfondies. C'est ainsi que se forme l'esprit public.

L'homme isolé n'est rien, ne sait rien, ne peut rien. Il ne se dépouille de son ignorance et de son égoïsme, il ne devient généreux et fort, qu'au contact de ses semblables, par la communion des sentiments et des idées. Jésus-Christ, notre maître à tous, disait à ses disciples : *Quand vous vous réunirez en mon nom, mon esprit sera au milieu de vous.* L'esprit de Dieu est véritablement au milieu de nous, mes amis, lorsque nous nous réunissons pour nous instruire réciproquement, pour étudier en commun les questions qui intéressent la gloire de la patrie et le bonheur de l'humanité, pour nous encourager à faire le bien. Du sein de ces réunions, pacifiques et fraternelles, s'élève alors une voix qui est celle de la vérité; c'est dans ce sens qu'on a dit : *La voix du peuple, c'est la voix de Dieu!*

En vous recommandant *l'ordre dans la liberté*, gardez-vous de croire, mes amis, qu'homme de progrès, je veuille enrayer le progrès; c'est parce que je veux énergiquement le progrès, que je vous recommande la modération. On n'avance pas dans la tempête; un vent frais et continu pousse plus rapidement le vaisseau que l'ouragan qui déchire les voiles et brise les mâts.

## DE L'ÉGALITÉ.

Mes amis,

Je vous disais dans la dernière séance que le monde ne renferme pas deux individus parfaitement semblables. Parcourez toutes les contrées de la terre, visitez tous les coins habités du globe, examinez tous les hommes les uns après les autres, je vous défie d'en trouver un seul qui vous égale en force, en intelligence, en sensibilité, un seul qui pense exactement comme vous, qui sente exactement comme vous, qui soit capable de faire ni plus ni moins que ce que vous faites vous-mêmes. Quelque ressemblance qu'il puisse y avoir dans vos penchants et vos goûts, dans l'étendue de votre esprit, dans la hauteur de votre taille, dans la force et la souplesse de vos membres, il n'est pas possible qu'il y ait égalité parfaite dans toutes vos facultés, et vous lui serez supérieur ou inférieur sur quelque point. Cette inégalité se voit partout dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, et c'est sur ce fait évident, incontestable, qu'ont été fondées, jusqu'à ce jour, les diverses constitutions des peuples.

A l'origine des sociétés, l'inégalité de la force musculaire et celle du courage déterminaient l'inégalité des rangs. Dans les peuplades tout-à-fait sauvages, le guerrier le plus féroce, celui qui tue le plus d'ennemis, qui décore sa cabane de plus de crânes humains, celui-là est le chef; et ses officiers sont ceux qui le suivent de plus près, dans la carrière du carnage et de la dévastation.

Cette autorité s'appelle *droit du plus fort*. C'est l'au-

torité du lion dans les déserts de l'Afrique; c'est l'autorité du maître sur l'esclave; c'est l'autorité que bien de hommes grossiers invoquent encore, au milieu de notre civilisation, dans les orgies du cabaret et dans l'administration de leurs familles.

A mesure que les esprits s'éclairèrent, que les mœurs s'adoucirent et que les sociétés prirent du développement, on substitua à l'autorité de la force brutale, ici l'autorité morale des familles sacerdotales, là celle des dyuasties qui avaient été mises, par conquête ou par héritage, en possession de certains privilèges; d'où l'inégalité de caste, de race, et par suite, l'inégalité de conditions qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Mais si d'une part, l'égalité n'est pas dans les faits naturels; si d'autre part, elle n'a jamais existé dans la constitution politique d'aucun peuple, est-ce à dire qu'elle ne puisse pas se réaliser sur la terre?

A cela je réponds : l'égalité physique, l'égalité intellectuelle, l'égalité morale ne peuvent pas exister dans la société. On ne décrète pas la force, la santé, le génie, la vertu.

Mais l'égalité politique peut exister, quoi qu'elle n'ait jamais existé, et si la République ne nous la donnait pas entière et complète, la révolution de février aurait manqué son but.

Ceci mérite quelque développement.

L'égalité politique, c'est le droit égal pour tous d'obtenir justice et protection devant la loi. C'est l'absence de tout privilège de noblesse, de tout titre héréditaire, c'est le droit égal pour tous de parvenir aux fonctions publi-

ques et aux grades militaires ; c'est l'égale participation de la part de tous les citoyens, au gouvernement du pays et aux charges de l'état. L'égalité, c'est le niveau de tous les droits politiques.

Sous la dernière monarchie, même après la révolution de 1830, toutes les lois, quoique fondées sur un principe d'égalité, tournaient au préjudice du pauvre. La justice avait pour le fort des égards et des ressources qu'elle refusait au faible, et l'argent avait toujours raison contre le bon droit.

La République au contraire juge les citoyens, comme Dieu juge les hommes. Elle leur demande, non d'où ils sortent, mais ce qu'ils ont fait ; elle interroge, non leurs habits et leur position sociale, mais leurs intentions et leurs actes. Le plus pauvre, comme le plus riche, pèsent également dans sa balance.

La charte de 1830 disait : *Tous les Français sont admissibles aux emplois civils et militaires.* Mais si la loi attache à l'admission, des conditions que le pauvre est hors d'état de remplir, cet article est illusoire, et c'est ce qui arrivait ; car le riche seul pouvait acquérir l'instruction élevée qu'on exigeait pour les emplois importants

L'égalité ne sera réelle, sous ce rapport, que lorsque l'instruction sera gratuite pour tous et à tous les degrés. Je ne connais pas de meilleur moyen pour rendre tous les emplois accessibles à tous les citoyens, quelles que soient leur position et leur fortune. Alors le pauvre pourra développer toutes les facultés que Dieu lui a données, et parvenir réellement à tout. Alors, il n'y aura de différence entre les hommes que celle qui sera établie par les

talens et la vertu. Le mérite personnel sera la mesure de la considération et des récompenses; et comme chacun pourra les obtenir par le travail, le principe de l'égalité, recevra, dans l'administration du pays, une de ses plus nobles applications.

Voilà quelques idées générales, sur l'égalité, telle que la République est appelée à la réaliser parmi nous.

Est-ce ainsi que nous la comprenons tous? Il m'est permis d'en douter.

Dernièrement, un jeune homme accusé de tapage nocturne, comparaisait devant le magistrat, et comme celui-ci lui adressait une remontrance quelque peu sévère, le jeune homme se permit, dans sa réponse, des expressions tellement inconvenantes, qu'elles soulevèrent des murmures d'improbation dans tout l'auditoire. Surpris de ces murmures, l'accusé s'écria : « Eh quoi? est-ce que nous ne sommes pas tous égaux, sous la République? Si le citoyen juge me gourmande, ne puis-je pas lui rendre la pareille? »

« Jeune homme, lui dit le magistrat, dans la rue, à part mon âge, à part mon savoir et mes services, à part l'estime publique dont je jouis, vous êtes mon égal; mais ici, il y a, entre vous et moi, toute la distance qui sépare le sujet du souverain; sous le régime républicain, la loi est souveraine, et je suis le représentant de la loi. N'oubliez jamais que vous devez déférence et respect à l'autorité. Quand votre éducation politique sera faite, vous saurez que l'égalité n'est pas plus le mépris de toutes les convenances, que la liberté n'est l'affranchissement de tous les devoirs. »

Le magistrat avait raison : c'est par défaut d'éducation politique, que bien des gens attachent au mot *égalité* des idées exagérées, absolues.

L'égalité ne peut exister que dans le droit, hors de là, je ne la vois nulle part. Inégalité dans la fortune, comme conséquence forcée de l'inégalité des penchans et des aptitudes; inégalité de considération, comme conséquence forcée de l'inégalité des qualités du cœur et de la conduite.

Je fais appel à votre bon sens et je vous demande si celui qui passe sa vie dans le désœuvrement et le libertinage, qui n'a d'autre atelier que les cabarets et les tripots, doit être, en fortune comme en considération, l'égal de l'ouvrier probe, instruit et laborieux, qui fait le bonheur de sa famille et l'honneur de son pays. En vérité, ce serait fouler aux pieds toutes les idées que nous avons du juste et de l'injuste, que de placer sur la même ligne l'ignorance et le savoir, la fainéantise et le travail, l'ordre et le désordre, le vice et la vertu. Il n'y a pas de loi qui puisse nous obliger à estimer ce qui est honteux, à louer ce qui est blâmable et à descendre au niveau de ce que la société a de plus ignorant et de plus abject.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est de plaindre et d'éclairer de nos conseils ceux qui sont dans l'aveuglement et la honte; de les secourir de notre bourse et de nos consolations, quand ils souffrent; de leur tendre la main pour peu qu'ils expriment le désir de s'amender; de les embrasser, s'ils ont le courage de rompre avec le passé, et d'entrer franchement dans la voie du bien. Nous ne les regarderons comme nos égaux, que lorsque leurs senti-

mens seront à la hauteur des nôtres. Je le répète, il ne peut y avoir *égalité* entre le bon et le mauvais citoyen, entre le scélérat et l'honnête homme.

*L'égalité* n'existe que dans le droit.

La République nous protège tous également; elle ne considère ni la naissance, ni la richesse; elle nous fournit à tous les mêmes moyens de perfectionnement et nous ouvre à tous indistinctement l'accès de toutes les carrières, elle récompense le mérite partout où il se rencontre, comme elle poursuit et proscriit le délit et le crime partout où ils se manifestent; elle est à la fois une bonne mère et un juge implacable. Ce n'est pas sans motifs qu'on la représente sous la forme d'une jeune et belle femme, tenant d'une main une balance et de l'autre une couronne de lauriers, avec un glaive à double tranchant. Elle pèse les actions des citoyens dans sa balance; elle les couronne de lauriers, si elles sont bonnes, et elle les frappe avec le glaive, si elles sont mauvaises.

La république est juste avant tout. Le mot *égalité* qui est un de ses attributs, veut dire *équité, justice*. Ne l'oubliez jamais.

---

### LA FRATERNITÉ.

Mes amis,

La liberté et l'égalité sont des droits politiques que les républiques modernes ont pris pour base de leurs institutions. Mais la fraternité est un devoir de la morale chrétienne qu'aucun législateur n'a jamais eu la pensée d'introduire dans la loi politique.

Il était réservé à la France de la proclamer comme un des élémens de la société nouvelle que la Providence lui a donné mission de fonder. Ce sera la consécration authentique et légale de la grande pensée du christianisme.

Les monarchies sont impuissantes à opérer une semblable innovation, parce que les mobiles qui les font agir, dérivent tous de l'égoïsme, et sont par cela même antipathiques à tout sentiment de fraternité.

Nous avons vu que le mobile du despotisme, c'est la crainte. La crainte naît de l'amour de sa propre conservation, amour tellement puissant dans la plupart des hommes menacés d'un grand danger, qu'il fait taire tous les autres amours. Celui qui est constamment sous l'empire de la peur, est-il capable de quelque élan généreux? Tremblant pour sa fortune ou pour sa vie, il se rapétisse, il s'effraie, il ne trouve quelque sécurité que dans un obscur isolement. Quand les hommes sont placés dans de pareilles conditions, sont-ils susceptibles des nobles inspirations qui prédisposent l'âme à l'abnégation de soi, au dévouement de la fraternité?

Le mobile de la monarchie absolue est le préjugé qu'on nomme honneur, et qui n'est autre chose que l'amour des distinctions, c'est-à-dire des inégalités. La noblesse qui possède les pouvoirs intermédiaires entre le monarque et le peuple, est élevée dans l'idée qu'elle s'avilit, qu'elle imprime une tache à son blason, en contractant alliance avec des gens de rôtüre. Les rapports du noble au rôturier sont ceux de maître à serviteur. Ils peuvent être

Bienveillants quelquefois; mais ils ne sont jamais fraternels. La monarchie absolue établit entre l'aristocratie et la démocratie des préventions et des habitudes qui repoussent toute idée de rapprochement et de fusion, tout sentiment de fraternité.

Le mobile de la monarchie constitutionnelle, c'est l'intérêt. Les riches seuls y jouissent des droits politiques. Seuls ils peuvent aspirer à la députation; et comme les ministres ont besoin des députés pour se maintenir au pouvoir, et que les députés ont besoin des électeurs pour siéger à la chambre, il s'établit entre les ministres, les députés et les électeurs, un échange continuel de services et de faveurs qui révoltent le sentiment d'égalité, si profondément empreint dans la conscience du peuple. De là lutte incessante, intrigues, amour effréné de l'argent et des distinctions honorifiques, égoïsme, démoralisation, toutes choses incompatibles avec le principe de la fraternité.

Il est donc impossible, sous une monarchie, que ce principe se reflète dans les lois politiques, lors même que le progrès moral l'eut fait passer dans les mœurs populaires.

Notre république pourra-t-elle le réaliser? L'état moral de la nation peut-il nous le faire espérer?

Dans la lutte opiniâtre qui s'était engagée, en février dernier, entre le peuple de Paris et la garde municipale, un citoyen était tombé, mortellement blessé, dans les bras de son jeune frère. Celui-ci, après avoir emporté le

cadavre, revint au combat, hâletant, transporté par la passion de la vengeance. Le peuple était vainqueur, et plusieurs gardes municipaux désarmés étaient en son pouvoir. Le jeune homme fendit la foule, et, levant la crosse de son fusil sur la tête découverte d'un prisonnier : — Il faut que j'en tue un, s'écria-t-il, ils ont tué mon frère! — « Malheureux! cet homme n'est-il pas aussi ton frère? » lui répondit un des vainqueurs. » Cette parole sublime désarma la fureur du jeune homme! Voilà comment il faut entendre la fraternité.

En dépit des monarchies qui se sont succédé depuis 1789, une immense révolution s'est faite dans les choses et dans les esprits. Les propriétés territoriales se sont tellement divisées qu'il ne reste presque plus rien des grands domaines qu'on se transmettait autrefois de père en fils par droit d'aînesse, pour perpétuer des titres nobiliaires. Toutes les fortunes ont été déplacées. La guerre et l'industrie ont fait surgir de toutes parts des noms inconnus. Les hautes positions sociales ont été envahies par des hommes nouveaux. Les mariages ont fondu la noblesse dans la rôtture, mêlé toutes les races, détruit toutes les traditions de famille. Les derniers rois ont fait des efforts inouis pour réunir les débris épars de l'ancienne aristocratie, et pour en créer une nouvelle; ils ont été vaincus par la force des évènements et des idées. Il n'y a pas aujourd'hui une famille noble qui ne compte des ouvriers parmi ses descendans; pas une famille plébéienne qui n'ait donné quelque illustration au pays. Des liens de parenté unissent toutes les classes de la société française et, quelques tentatives qu'on ait faites pour les briser, l'esprit de liberté

et d'égalité s'est assis spontanément et presque sans coup-férir, sur le trône qu'occupait l'esprit d'asservissement et d'inégalité. La monarchie est morte d'asphyxie; notre atmosphère ne lui convenait plus.

En dehors du pouvoir, les grandes souffrances des classes laborieuses excitaient partout, depuis plusieurs années, une profonde sollicitude. Sur tous les points se fondaient des caisses de secours et des associations de bienfaisance, s'élevaient des voix généreuses demandant, pour le pauvre, du travail et du pain.

En écrivant le mot *Fraternité* sur sa bannière, la révolution n'a donc fait que donner un nom à un sentiment du peuple; et, si la République a été saluée avec tant de transport, c'est qu'elle est seule en mesure d'y donner satisfaction.

Notre République donnera satisfaction au principe divin de la fraternité, en empêchant que le faible ne soit exploité par le fort, et en organisant les choses de telle manière que tout citoyen puisse travailler, et trouver dans le produit de son travail le moyen de pourvoir à tous ses besoins. Cette organisation nous est encore inconnue : elle ne peut être que le fruit de l'expérience et du temps; mais il suffit qu'elle soit possible, pour qu'elle se réalise. La République ne se rebute pas des difficultés, quand il s'agit du bonheur du peuple.

Elle y donnera satisfaction, en créant des ressources certaines pour la famille du travailleur, que la maladie ou la mort viendra frapper au milieu de sa carrière, et en

fondant des caisses de retraite en faveur de ceux dont l'âge aura paralysé l'activité.

Elle y donnera satisfaction, en couvrant de son amour maternel tous les jeunes citoyens indistinctement; en soignant l'éducation du pauvre comme celle du riche; en fournissant à chacun le moyen de s'instruire selon ses goûts et son intelligence.

Elle y donnera satisfaction, en encourageant tous les succès et en récompensant tous les dévouemens.

Voilà comment le sentiment de la fraternité introduit dans les lois, passera insensiblement dans nos habitudes et dans toutes nos relations sociales. Ce sont les institutions qui font les hommes.

Mais, pour nous faire jouir de tous ces avantages, la République a besoin de notre concours. Il ne faut pas qu'elle trouve un obstacle dans nos passions égoïstes. Il ne faut pas que l'avarice du riche et l'impatience du pauvre lui suscitent d'éternels embarras. Il ne faut pas qu'elle dépense la moitié de son activité et de sa force, pour se défendre contre les entreprises des factions. Chaque jour d'émeute ou de désordre est un temps d'arrêt, un temps perdu pour notre régénération. Le calme et la confiance sont nécessaires à toute société qui veut s'organiser avec des élémens nouveaux. On a beau semer de bonnes graines sur un bon terrain, on n'aura ni fleurs ni fruits dans la saison, si de fréquens orages viennent contrarier le travail mystérieux de la nature.

## DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

Mes amis ,

Le suffrage universel est la grande conquête de la révolution de février. C'est la plus forte garantie que le peuple pût se donner contre les abus des pouvoirs à venir; un moyen infailible d'imprimer à l'administration du pays, la direction la plus conforme aux intérêts de tous; c'est l'espoir et l'appui de l'avenir démocratique de la France et de l'Europe.

Sous la monarchie, le droit électoral était le privilège de la richesse. L'argent tenait lieu de moralité, d'intelligence et de patriotisme. Fût-on le citoyen le plus ignorant et le plus corrompu, on était *digne* de participer directement ou indirectement à la confection des lois, pourvu qu'on payât un sens déterminé; tandis que le citoyen le plus pur et le plus éclairé était réputé *indigne*, s'il était pauvre. Le peuple était ainsi exclu de l'élection; cependant la chambre, élue par deux cent mille citoyens sur trente-deux millions d'individus, n'en avait pas moins la prétention de se proclamer l'interprête du peuple.

La révolution de février a fait justice d'un privilège qui séparait la nation en deux camps ennemis, les riches et les pauvres. Aujourd'hui plus d'exclusion, égalité complète dans le droit électoral : tout citoyen peut nommer ses représentants, tout citoyen peut être représentant lui-même.

Mais pour que ce droit illimité porte de bons fruits, pour que l'élection devienne l'expression réelle de la vo-

lonté souveraine du peuple, il faut que tous les citoyens y participent loyalement et fermement; loyalement, en votant avec pleine connaissance de cause; fermement, en résistant avec énergie aux influences intéressées qui viennent les assiéger. Le caractère politique du suffrage universel serait essentiellement dénaturé, si l'inaction des bons citoyens en abandonnait les bénéfices aux ambitions des partis. Là serait le grand péril de la République; car de l'urne électorale pourraient sortir des noms propres qui seraient une menace pour le présent et pour l'avenir. Du choix de nos représentans dépendent les destinées du pays; on ne saurait donc y apporter assez de prudence.

Si vous aviez à déléguer vos pouvoirs à quelqu'un pour l'administration de vos affaires domestiques, confieriez-vous ce mandat à un homme incapable, à un joueur, à un libertin, à votre ennemi personnel? le confieriez-vous même à un inconnu? Vous auriez soin de choisir, parmi vos amis, celui qui vous offrirait le plus de garanties d'intelligence et de moralité. Eh bien, vous devez apporter la même sagesse dans le choix de vos représentans à la commune, au département, à la chambre; car l'administration des affaires publiques, qu'est-ce autre chose que l'administration des intérêts de chacun?

Un mauvais conseil municipal peut sacrifier à des superfluités ou aux convenances de quelques familles influentes, des fonds réclamés par les besoins de l'hospice, de l'enseignement, de la salubrité publique, de la police, de l'agriculture.

Un mauvais conseil-général peut aussi compromettre les intérêts de tout un département, augmenter mal à propos les charges des communes, répartir les contributions sans équité, négliger les réparations utiles, consacrer les abus au lieu de les détruire, laisser tous les services publics en souffrance.

Une mauvaise chambre peut produire des maux plus grands encore, des maux irréparables, en engageant les ressources du pays dans des entreprises ruineuses; en pressurant le peuple d'impôts; en fermant les yeux sur les injustices, les prodigalités, les dilapidations du pouvoir exécutif; en portant atteinte à la liberté et à l'égalité des citoyens; en détournant la République de sa voie naturelle; en abaissant l'honneur national; en provoquant à l'insurrection par des lois injustes ou inopportunes.

L'influence sur notre bien-être individuel, d'une bonne ou d'une mauvaise administration publique, est incontestable; nous avons tous un intérêt direct et personnel à être convenablement représentés. Nous ne devons donc, qu'après mûr examen, déposer nos suffrages dans l'urne électorale, quel que soit l'objet de l'élection.

Quand il s'agit d'élire un membre du conseil municipal, du conseil de canton, du conseil de département, le choix n'est pas difficile à faire : les candidats sont connus de la plupart des électeurs. Il suffit d'examiner leurs antécédents, leur conduite privée et leur capacité. Sont-ils ambitieux ou cupides, versatiles ou immoraux? Il faut les repousser impitoyablement. Des suffrages intelligents ne doivent aller chercher que des citoyens qui aient donné à la République des gages d'un attachement sincère, que des

citoyens honnêtes et purs auxquels nous puissions, sans crainte, confier l'administration de nos biens et l'éducation de nos familles. Toute considération d'affection personnelle doit se taire devant la grande considération de l'intérêt public.

Mais quand il s'agit d'élire les représentans du peuple à l'assemblée nationale, les difficultés augmentent en proportion de la grandeur du mandat que nous avons à leur conférer. Le député doit avoir d'autant plus de patriotisme, d'intelligence et de moralité, qu'il a une mission plus importante à remplir, pour la dignité, la gloire, la prospérité et l'avenir de la nation. En présence de cet immense intérêt, le choix est difficile. Car à quels signes peut-on reconnaître les citoyens doués des éminentes qualités nécessaires aux vrais représentans du peuple? Comment l'ouvrier qui se donne tout entier au travail de sa profession et aux soins de sa famille, comment l'habitant du village ou de la campagne qui n'a ni le temps ni le moyen de s'occuper de politique, pourront-ils apprécier le mérite des candidats qui se présentent en foule à l'époque des élections? Ce qu'ils croient en général avoir de mieux à faire, c'est d'accepter de confiance la liste qui est présentée par le curé, par le maire ou par tout autre bourgeois influent de la commune. Cet inconvénient est extrêmement grave; car les élections, dans un grand nombre de localités, peuvent devenir ainsi l'apanage d'un parti, et le suffrage universel n'être plus qu'une pure fiction.

Aussi, je regarde comme indispensables les assemblées préparatoires dans lesquelles on discute librement le mérite des candidats. Malgré les intrigues des coteries et des

partis, de ces discussions animées jaillissent souvent des lumières suffisantes pour éclairer la conscience des électeurs qui ont la ferme volonté de faire prévaloir les bons principes.

A ce sujet, je vous dois un conseil : gardez-vous de juger de la valeur d'un candidat par ses discours. L'éloquence est souvent un prestige qui fait voir les hommes et les choses tout autres qu'ils ne sont. Avant de vous laisser aller au charme de la voix qui caresse si agréablement vos oreilles, et qui remue avec tant d'énergie toutes les fibres de votre cœur, demandez à vos voisins quel est l'homme qui parle, les services qu'il a rendus au pays, l'opinion qu'on a de lui dans le monde : est-il probe, désintéressé, humain ? A-t-il donné à la démocratie des témoignages non équivoques de son amour ? Est-il ferme et sincère dans ses convictions politiques ? Est-il réellement tel qu'il se montre, tel que ses amis le proclament ? N'oubliez pas qu'un homme se juge par ses actes, et qu'il vaut mieux un représentant vertueux et convaincu, qu'un orateur ambitieux et vénal. Quelques précautions que l'on prenne, il y aura toujours dans la chambre assez de beaux parleurs pour amuser nos loisirs.

Tout candidat qui sollicite les suffrages de ses concitoyens, se soumet par cela même au jugement des électeurs. Ceux-ci peuvent, je dis plus, doivent fouiller dans sa vie passée, et signaler à l'opinion publique tout acte entâché d'immoralité. Celui qui a forfait à l'honneur dans sa conduite privée, ne saurait être intègre dans sa conduite publique ; celui qui, simple citoyen, a commis des bassesses, en vue d'un avantage personnel, ne sau-

rait, étant fonctionnaire, résister aux séductions du pouvoir. Il n'y a pas deux êtres ni deux morales dans le même individu : on ne scinde pas l'homme.

J'insiste sur ce point, mes amis, parce que je suis convaincu que le citoyen qui réunit en lui intelligence, patriotisme et vertu, est seul capable de se dévouer franchement à la gloire de son pays et au bonheur de ses semblables.

La République ne sera vraiment forte, vraiment grande que lorsque les ambitieux eux-mêmes, pour parvenir, seront préalablement obligés d'être honnêtes.

Si je trouve blâmable l'imprudence des électeurs qui se laissent séduire par de beaux discours et de belles promesses, combien plus coupable encore est la négligence qu'on met à s'approcher de l'urne électorale. Ne dirait-on point qu'une partie du peuple se juge indigne de cet honneur? Ne dirait-on point que nous n'avons pas tous un égal intérêt à la bonne administration de la République.

Beaucoup s'abstiennent de voter parce qu'ils manquent de foi politique, parce qu'ils ne comprennent pas que les institutions républicaines puissent améliorer le sort des classes laborieuses et souffrantes. Il importe de les éclairer, afin de former l'esprit public, afin de faire aimer la République, et de faciliter le jeu des institutions dont la conquête nous a coûté tant de larmes et de sang.

N'y a-t'il pas dans chaque commune, un citoyen assez dévoué à la cause du progrès, pour remplir cette patrio-

tique mission ? que de bien il pourrait faire, si, une fois par semaine seulement, il réunissait auprès de lui ses concitoyens les plus ignorans, pour leur transmettre la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs politiques ! Ce n'est qu'à ce prix que le suffrage universel sera une vérité.

L'élection, mes amis, est l'âme de la démocratie, l'élément vital d'une République démocratique. Si la représentation nationale est infidèle à son mandat, l'élection la brise et la remplace ; si le pouvoir exécutif franchit la limite de ses attributions, l'élection lui envoie un censeur et un juge.

Le suffrage universel bien compris et bien appliqué ouvre carrière à toutes les améliorations sociales, sans secousses, sans déchiremens, sans révolutions.

Partout où vous serez, dans l'atelier, dans les chambres, sur la place publique, faites donc comprendre à vos concitoyens la haute portée de leurs droits électoraux ; combattez leur indifférence ; stimulez leur apathie ; ranimez en eux la foi républicaine. Toutes les conquêtes que vous aurez faites à notre cause qui est celle de la patrie, seront autant de titres que vous aurez acquis à l'estime et à la reconnaissance des bons citoyens.

Je vous ai fait connaître, mes amis, quels sont en général vos droits et vos devoirs de citoyens. Votre conscience vous a dit avec moi que tous les principes dont je vous ai parlé, étaient déjà en germe dans votre cœur, et que la forme républicaine qui seule est capable de les dé-

velopper et de les appliquer dans toute leur étendue, est aussi la seule conforme aux lois morales que Dieu a établies pour conduire l'humanité à tous les perfectionnements et au bonheur.

Gardez-vous de vous abandonner au découragement, parce que vous souffrez. Vos souffrances ne sont pas l'effet de la révolution; elles sont le triste héritage que nous a légué la monarchie; nous portons la peine de tous les abus du passé. Nous étions au bord de l'abîme, et la République, instrument providentiel, est venu nous arrêter sur la pente funeste où nous étions entraînés. Voilà la vérité. N'écoutez donc pas ceux qui cherchent à vous persuader que la République est la cause de la gêne que nous éprouvons.

La liberté, renfermée dans de justes limites, l'égalité devant la loi qui est égale elle-même pour tous, et le dogme sublime de la fraternité ne sauraient produire des fruits amers : ce qui est bon de sa nature, reste bon, quoi qu'on puisse dire. Une forme de gouvernement qui favorise le développement de tous les nobles instincts de notre nature, qui donne satisfaction à tous les besoins de l'humanité, ne saurait être mauvaise. Voilà ce que nous devons répondre à ceux qui cherchent à ébranler notre foi républicaine. Si nous soulevions le voile qui les couvre, nous trouverions certainement au-dessous quelque passion égoïste.

Aimons donc la république, mes amis; et travaillons à sa consolidation, au prix même des souffrances les plus cruelles : ce sera le plus beau, le plus riche patrimoine que nous puissions laisser à nos enfans. Nul bien sans peine.

---

---

# LE TRAVAIL

## SELON LES PRINCIPES DU CHRISTIANISME.

---

Le travail est le signe distinctif de la nature humaine; il est le privilège de sa grandeur, le véritable blason de sa noblesse; fils de l'intelligence, c'est elle qui règle son action et son développement. Le travail comme la pensée porte avec lui le caractère indélébile de notre immortalité. Parmi les êtres organisés, l'homme seul travaille, parce que seul il est un être pensant, aspirant à des destinées immortelles. Les animaux ne travaillent pas, ils se meuvent, ils se développent selon les lois de leur organisme; ils creusent leur tanière, bâtissent leur nid, obéissent à une sorte d'action mécanique, de mouvement instinctif destitué de toute pensée, et, par conséquent, de tout progrès. Voyez le castor, l'araignée, l'abeille, ils faisaient, il y a trois mille ans, ce qu'ils font aujourd'hui, et de la même manière; le temps n'apporte aucun perfectionnement à leur ouvrage; ce n'est donc point là un travail; car, ce qui constitue le travail, c'est l'idée du progrès, c'est la direction de l'intelligence, c'est l'impulsion de l'âme.

Parmi les hommes même, l'homme civilisé seul travaille, le sauvage ne fait rien; ce qui comble l'abîme en-

tre la barbarie et la civilisation, c'est le travail, c'est lui qui élève l'homme en dignité, en puissance, en grandeur, qui lui fait désertir la hutte, abandonner la vie errante, pour cultiver les terres, pour bâtir les villes, pour constituer les sociétés; c'est lui qui enchaîne les passions féroces, réprime les goûts sanguinaires, étouffe les instincts sauvages; c'est lui qui forme des mœurs douces, des lois justes, des habitudes policées; il développe l'agriculture, crée l'industrie, établit le commerce, invente les arts; en un mot, c'est le travail qui relève l'homme de l'état d'abrutissement et de dégradation dans lequel il vivrait sans lui; il est l'échelle mystérieuse qui le tire de l'abîme de la déchéance, lui fait porter haut la tête et regarder le Ciel. Le travail est donc une sublime faculté de notre être; il est la grande puissance de l'homme, le magnifique apanage de sa royauté sur la terre.

Cet homme, qui, selon la doctrine chrétienne et la vérité, a péché dans Adam, et qui dans lui a été condamné à la mort du corps et aux douleurs de l'âme, peut se racheter par le travail. Le Christ, en venant au milieu de nous, a-t-il fait autre chose que nous montrer, par ses préceptes et son exemple, les voies du salut par le travail? le travail du corps et de l'intelligence, et le travail de l'âme surtout, la lutte contre la nature et contre nos passions, le combat du dehors et du dedans. C'est de là que dépend la destinée entière de l'homme; cette destinée, qui embrasse sa vie passagère et sa vie immortelle, se trouve renfermée dans ce simple mot : *Travail*; et dans l'idée que renferme ce mot, il y a quelque chose de mystérieux et d'incompréhensible pour notre intelligence bor-

née. D'un côté, le travail est une peine pour l'homme : il gémit, il se plaint s'il travaille; d'un autre côté, s'il ne travaille pas, il est plus malheureux encore; il traîne avec lui la chaîne d'un inexorable ennui ou subit le joug de bien dures privations. Il y a tout-à-la-fois une peine et un plaisir dans le travail, un sentiment de douleur et de jouissance, un besoin qui contriste l'âme et qui l'épanouit en même temps; cette idée renferme quelque chose d'indéfinissable et de complexe; il y a là un sens qu'on ne peut entièrement saisir, comme un horizon dont on n'entrevoit qu'une faible partie, et dont l'immensité se fait pourtant pressentir.

Qu'est-ce à dire? que le travail soit une punition que Dieu ait infligé à l'homme après sa chute, ainsi que le considèrent certains philosophes et certains théologiens; mais le travail, avons-nous dit, c'est l'action d'après les lois de l'esprit, c'est le mouvement réglé par lui. Ce qui élève le travail au-dessus du mouvement, c'est la part que l'esprit y prend; sans lui, il n'y a plus que l'acte purement organique de l'animal qui marche, nage, vole, se meut, enfin, selon son instinct, mais qui ne travaille pas parce qu'il ne pense pas. Le travail est donc la manifestation de la pensée, l'action de l'intelligence, manifestation et action nécessaires, car sans elles la pensée demeurerait dans un engourdissement absolu, et l'intelligence dans une inertie complète; et Dieu, l'intelligence suprême, le travailleur éternel, aurait accordé à l'homme, en le créant à son image, cette sublime faculté pour le condamner à une léthargie, que le péché, le mal moral seul devait secouer, il lui aurait infligé le travail comme un châtement, comme

une peine de sa dégradation, tandis qu'il est un des attributs souverains de sa divinité, l'exercice suprême de son intelligence infinie, car Dieu conserve et gouverne le monde par son action incessante et son labeur permanent. Et si l'homme ne travaillait pas, quel moyen aurait-il de se montrer être pensant? Si donc le travail est un châtiement, c'est alors l'intelligence elle-même qui est un châtiement, si elle n'est pas un inutile don que Dieu ait fait à l'homme; mais une pareille supposition serait une accusation contre Dieu, et un blasphème! Car l'intelligence est le plus noble privilège de l'humanité, c'est l'auréole de sa nature élevée, le splendide caractère de son origine, et le travail en est l'application naturelle, donc le travail n'est pas une punition, il n'est point une déchéance.

Cependant le texte de la *Bible* semble considérer le travail comme un anathème jeté par la Providence à l'homme coupable; on lit dans la *Genèse*, que Dieu condamna l'homme en punition de sa faute, à *ne tirer chaque jour sa nourriture de la terre qu'avec un grand travail, et à manger son pain à la sueur de son front!* . . . *Quia audisti vocem uxoris tuæ et comedisti de ligna et quo præceperam tibi ne comederes, maledicta terra in opere tuo in laboribus comedes et ex cunctis diebus vitæ tuæ . . . . In sudore vultûs tui vesceris pane donec revertaris in terram de quâ sumptus es . . . .* (*Genèse*, chap, III, versets 17 et 19.)

Par une fausse interprétation du texte de la *Bible* et par une extension trop grande donnée aux paroles que nous venons de citer, on a voulu en induire l'établissement de la loi du travail comme punition de l'humanité.

déchue. Herder a, selon nous, mieux interprété ce texte sacré, et plusieurs évêques de France se sont rattachés avec raison à l'interprétation de Herder. Car en déclarant le travail loi de punition et le considérant comme une déchéance, on fait déchoir du même coup l'intelligence, on dépouille l'homme de sa plus noble prérogative, on lui arrache sa plus magnifique couronne, on le précipite dans l'abîme de la plus brutale dégradation. Avec l'intelligence et le travail, l'homme est roi sur la terre, sans elle et sans lui, il n'est qu'une machine organisée qui se meut selon les lois fatales d'un instinct irréfléchi. Est-ce là, je le demande, le beau idéal de l'existence humaine? Est-ce là le rôle privilégié que Dieu aurait réservé à l'homme dans l'état d'innocence? Est-ce là de bonne foi cet état de perfection dont il jouissait avant sa chute? Mais non, nous ne pouvons pas ainsi renier notre céleste origine, nous ne pouvons point blasphémer le Créateur qui a fait l'homme à son image et à sa ressemblance, et dit : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram . . . .*  
*Et creavit Deus hominem ad imaginem suam; ad imaginem Dei creavit illum* (Genèse, chap. 1, vers. 26 et 27.)

Le travail est dans la nature de l'homme, *l'homme naît pour le travail comme l'oiseau pour voler a dit Job* (chap. 5 vers. 7.) *Homo nascitur ad laborem et avis ad volatum.* Dieu, dans ses desseins éternels, en créant l'homme intelligent, ne voulût pas que cette intelligence demeurât engourdie dans les cavités de son cerveau; en lui donnant une âme vivante, il ne voulût pas que cette âme fut ensevelie dans le sommeil d'une complète inertie. Le travail, produit de l'intelligence a existé primitive-

ment ; du jour où l'homme fut pétri du limon de la terre et que le souffle de la vie vint animer son être, de ce jour le travail fut un des nobles attributs de sa nature privilégiée ; il est donc contemporain de l'humanité, et a par conséquent existé dès son origine, car sans lui l'homme n'aurait pas pu vivre, il n'aurait pas vécu dans la véritable et noble acception du mot, car vivre, pour l'homme, c'est marcher à l'accomplissement de ses destinées, c'est se développer selon sa nature, selon son principe, c'est donner l'essor aux facultés de son esprit. Le travail est donc dans la constitution primitive de l'homme, il est une des conditions de son existence, et si son organisation est éminemment propre au travail, c'est en vue du travail qu'il a été créé, autrement Dieu ne l'aurait pas créé ou l'aurait créé différemment. Dans les vues providentielles de la création, l'homme avait une mission qu'il ne pouvait accomplir que par le travail ! En vain dira-t-on que dans sa prévision absolue Dieu voyant l'abus que l'homme ferait de sa liberté et sa chute future, l'avait doué d'organes propres au travail et d'une nature prédestinée à cette loi de punition qui devait lui être infligée ; il est évident que même sans la chute, l'homme aurait travaillé, il a été créé apte au travail, parce qu'il a été créé dans toute la plénitude de son existence, et que sans cette aptitude sublime, l'homme n'aurait pas été complet, car ce qui complète l'homme, c'est l'exercice de son intelligence, ce qui le distingue de la brute, c'est l'action de son âme, c'est-à-dire le travail, attribut suprême de sa puissance, caractère indébile de sa majesté, reflet immortel de l'image divine. Le texte de la Genèse est au surplus

explicite à cet égard : *Tulit ergo dominus Deus hominem et posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur et custodieret illum. Le Seigneur Dieu prit l'homme et le plaça dans le paradis des délices pour le cultiver et le garder* (chap. II, vers. 15). Il fallait donc travailler dans le jardin d'Eden; le travail est donc de l'essence de l'homme, il est une de ses facultés originelles, une qualité inhérente à sa nature. Mais empressons-nous cependant de le dire, avant la chute, les conditions du travail devaient être différentes; aujourd'hui l'idée du travail est synonyme de peine et de souffrance. Adam, prévaricateur, a entraîné dans sa chute la déchéance de la nature. *La terre est maudite à cause de toi; tu n'en tireras chaque jour ta nourriture qu'avec un grand labeur. . . . Elle ne produira pour toi que des épines et des chardons, et tu te nourriras de l'herbe de la terre. . . . Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu'à ce que tu retournes dans la poussière, d'où tu as été tiré; maledicta terra in opere tuo, in laboribus comedes et ex cunctis diebus vitæ tuæ. . . . Spinās et tribulas germinabit tibi et comedes herbam terræ. . . . In sudore vultus tui vesceris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es* (Genèse, chap. III, vers. 17, 18 et 19.)

Après cette malédiction de Dieu, la terre change de face, les conditions de la nature humaine ne sont plus les mêmes, le travail aussi subit le contre-coup de l'anathème divin, il y a comme une altération dans son principe, son caractère consécutif semble changé, parce que les lois qui président à son développement au lieu d'être accomplies par le naturel et libre épanouissement de l'in-

telligence, par le jeu régulier des facultés humaines ne le sont désormais plus que par la lutte et la conquête, conséquence du mal qui est le fait de l'homme; le travail paraît alors dans le monde sous la sombre escorte de la douleur, parceque les peines et les fatigues naissent en foule sous les pas de l'humanité déchue; mais il reste toujours cependant dans son accomplissement, comme un arrière-goût de son essence primitive. Ce n'est donc pas le travail lui-même qui est un châtement, car il existait avant la faute, ce sont les moyens de l'accomplir qui sont frappés de malédiction, car l'homme qui est dégénéré, c'est sa puissance qui est déchue et tout est dégénéré, tout est déchu avec lui. On a confondu, pour ainsi dire, le but et les moyens, quand on a dit que le travail était une punition; ce sont les difficultés et les obstacles qui l'entourent et qu'il faut surmonter pour le produire qui sont une expiation, mais ce n'est pas le travail lui-même, car le travail, au contraire, c'est le magnifique apanage de notre nature, c'est son sublime appui sur la terre, son moyen de réhabilitation ici bas, c'est le plus beau vestige de la grandeur primitive que Dieu ait laissé à l'homme après sa chute, par une mesure de sa providence pour l'aider à se relever.

Aussi, tout dépouillé qu'il est de son auréole resplendissante, le travail soutient l'humanité dans sa pérégrination terrestre, il est le baumé de ses douleurs, le chant consolateur de ses souffrances, il le guide dans sa marche à travers les siècles, il règle le développement de l'individu comme de la société, et le résultat du travail, c'est le progrès, le perfectionnement, la civilisation.

Mais, au lieu de suivre des sentiers semés de fleurs, il est donc condamné par la faute de l'homme à ne s'avancer que par des chemins couverts d'épines; c'est par lui que notre nature se développe et accomplit les lois de sa destinée, mais les moyens sont changés; pour arriver aux mêmes fins, il faut traverser de pénibles régions, au milieu desquelles la force et le courage défailissent souvent, l'homme ne produit plus le travail qu'à la sueur de son front et dans la douleur, mais ses résultats sont toujours profitables pour lui; son corps s'use, ses cheveux blanchissent à la peine, son esprit plie sous le faix, et de sombres nuages obscurcissent son front; mais c'est par là que s'accomplit le développement de l'humanité. N'y a-t-il point ici un signe non équivoque de la nouvelle voie que la faute originelle a ouvert au travail.

« Ainsi, dit Châteaubriand, le but que nous pouvons  
« atteindre avant la désobéissance, nous est proposé de  
« nouveau; mais la route pour y parvenir n'est plus la  
« même. Adam innocent y serait arrivé par des chemins  
« enchantés, Adam pêcheur n'y peut monter qu'au tra-  
« vers des précipices; la nature a changé depuis la faute  
« de notre premier père (1). . . . . »

C'est ce qui fait qu'on confond souvent le travail avec la douleur, qu'on l'associe à la mort dans la punition de l'homme; l'antiquité païenne plaçait le travail dans son enfer.

*Terribiles visu formæ lethumque labosque* (2), dit

---

(1) Génie du christianisme.

(2) *Enéide*, livre vi.

Virgile : le travail à côté de la mort ; c'est ce qui fait aussi que dans le langage ordinaire on emploie souvent le mot *travail* pour les maux qui l'entourent, pour les fatigues et les peines avec lesquelles on le produit aujourd'hui.

Dans l'Écriture, le mot *labor, travail*, est souvent employé pour le mal, le péché, le crime, la fatigue, la douleur. *Conceperunt laborem et pepererunt iniquitatem; ils ont conçu le mal et enfanté l'iniquité.* (Isaïe, Chap. LIX, ver. 4). (1).

*Quare ostendusti mihi iniquitatem et laborem; pourquoi me découvrez-vous l'iniquité et me rendez-vous le témoin du crime?* (Habacuc, chap. 1, vers. 3.)

*Labor, labioerum ipsorum operiet eos.* Le travail de leurs lèvres ; que le crime de leur bouche retombe sur eux. (Psaume 139, vers 10.)

*Nosti omnem laborem qui apprehendit nos; tous les maux, tu sais tous les travaux que nous avons soufferts.* (Nombres, 20, vers, 14). *Narravit universum laborem qui accedisset eis in itinere. Il raconta tout le travail qui leur était arrivé dans le voyage.* (Exode) toutes les peines d'après don Calmet.

Enfin, dans les livres saints, on est étonné de la diversité des acceptions de ce mot, du vague, de la généralité du mystère qui l'entoure, et de l'idée pénible et douloureuse qui plane constamment sur cette expression.

L'histoire du travail n'est autre chose que l'histoire de la civilisation dans le monde, c'est l'histoire de l'huma-

---

(1) J'ai emprunté la traduction à M. de Genoude.

nité et de son développement dans le cours des siècles, c'est par lui que les sociétés se forment et s'organisent. Demander si l'homme est né pour le travail, c'est demander s'il est né pour la société, c'est la même question en d'autres termes, et une question déjà depuis longtemps résolue. La destinée de l'homme pour l'état de nature, n'est qu'un paradoxe dont on a fait bonne justice! Dans la formation de l'état social, c'est le travail qui est le principal agent; c'est aux conquêtes du travail que nous devons le complet développement de notre être, c'est lui qui a établi cette royauté sur la terre, c'est par lui que nous commandons aux animaux, que nous gouvernons les éléments, que nous acquérons de la science, de la gloire, des vertus. L'homme se fait lui-même ce qu'il est; travailler, c'est donc marcher aux fins auxquelles Dieu a destiné l'homme, et l'homme ne peut pas se décider à rester imparfait et médiocre comme sa chute l'a fait, car son imagination lui présente toujours l'image flottante de son ancien état, qu'il aspire sans cesse à reconquérir par le travail.

La nature de l'homme étant faite pour le travail, malheur à l'homme qui ne travaille pas, il est alors tout entier sous le poids de la déchéance, malheur à celui qui ne s'attache point à cette planche de salut, que Dieu lui a laissé dans son naufrage, malheur surtout aux peuples qui méconnaissent cette loi providentielle, car l'oisiveté attaque le principe vital de l'homme, elle affaiblit ses ressources, détruit son aisance matérielle, elle paralyse son esprit, atrophie son intelligence, égare son imagination, pervertit son cœur, annihile les plus nobles qualités de

son âme, elle la souille, elle la perd, elle condamne les peuples comme les individus à une léthargie mortelle et à une ruine imminente. Aussi dans le monde ancien les états bien réglés ont toujours puni l'oisiveté.

Chez les Juifs tout le monde travaillait, les princes et les chefs d'armée retournaient aux travaux des champs après la guerre, tout comme le simple soldat; Saül conduisait la charrue et Gédéon battait son blé sur l'aire, quand l'ange vint lui apporter la mission de délivrer son peuple.

Les Egyptiens, d'après Hérodote, étaient obligés de venir déclarer devant les magistrats la profession au moyen de laquelle ils gagnaient leur vie, et s'ils n'avaient point de profession, on les condamnait au dernier supplice.

A Athènes, Dracon punissait aussi de mort quiconque menait une vie oisive, et Diogène Laërce nous apprend que les lois de Solon, déclaraient infâmes ceux qui ne travaillaient pas.

Les lois romaines punissaient ceux qui aimaient mieux vivre dans la misère que de travailler, et dans les bons temps de la république, on allait chercher à la charrue Cincinnatus pour le faire dictateur.

L'Esprit-Saint par l'organe des prophètes ne cesse d'anathématiser le paresseux : *Cette flèche qui volé dans le jour, dit David, ce démon de midi dont il parle, qu'est-ce autre chose que les dangers de l'oisiveté?*

Enfin, le christianisme apparaît sur la terre et vient décréter en termes peu équivoques son éternelle condamnation. *Prenez ce serviteur inutile, est-il dit dans*

l'Évangile, *liez-lui les pieds et les mains, jetez-le dans une fosse profonde, dans le lieu des ténèbres.* Et l'admirable parabole des dix vierges, dont cinq d'entr'elles passant leur temps à de frivoles plaisirs, laissent éteindre leurs lampes et sont exclues de la chambre de l'époux, n'est-elle pas l'inexorable condamnation de la paresse et la suprême glorification du travail?

Pourquoi cherchez-vous le repos, puisque vous êtes né pour le travail? dit l'auteur de l'Imitation.

C'est que l'humanité éprouve d'étranges défaillances sur ce point, l'homme sait que le travail est pour lui une nécessité, une condition de son être, et pourtant il se sent tous les jours dominé par l'empire tyrannique de la paresse, les peines et les fatigues qui escortent le travail le rebutent sans cesse, et un instinct difficile à vaincre, le porte constamment à regretter le travail qu'il considère comme une chaîne, d'où vient ce fait? c'est que l'homme n'est pas dans son état vrai, il n'est point sorti des mains du Créateur avec cette infirmité qui est une contradiction de sa nature; et c'est parce que l'homme est à l'état de déchéance, qu'il éprouve ainsi ce dégoût pour le travail qui est sa loi, sa vie, et qui seul peut le réhabiliter. Aussi le christianisme n'accable rien tant que la paresse et n'exalte rien tant que l'amour du travail parce qu'il est la doctrine réparatrice de l'humanité, et qu'il est venu pour la rétablir dans ses voies légitimes et naturelles.

Les législateurs anciens avaient bien essayé de mettre en honneur le travail, ils avaient été frappés dans leur génie, de la faiblesse de notre nature à cet endroit. Et,

comme nous l'avons vu, avaient essayé d'y remédier par une vigoureuse pénalité, mais la pénalité humaine était impuissante pour accomplir seule cette tâche; d'incessants démentis étaient donnés aux prétentions des législateurs. L'esclavage, cette lèpre du monde ancien, semblait avoir entraîné le travail dans sa dégradation. Les esclaves avaient fini par être chargés de tous les travaux, du travail des champs, du travail industriel, du travail intellectuel aussi, de la musique, de la grammaire, des lettres, des arts. De là, une sorte de répulsion pour les hommes libres pour toute espèce de travail; tant il est vrai qu'il y a une logique dans toutes les fausses idées, dans toutes les erreurs, dans tous les vices des sociétés, comme des individus.

La dégradation de l'homme avait entraîné la dégradation du travail et le christianisme devait réhabiliter l'un et l'autre; le Christ a donné sur la terre, non-seulement le précepte, mais encore l'exemple du travail; en se faisant charpentier, il a réhabilité le travail manuel, en enseignant ses disciples, il a réhabilité le travail de l'intelligence, en triomphant du démon et de la mort, il a proclamé le travail moral, la lutte de l'âme contre les passions.

En effet, il y a pour l'homme trois sortes de travaux, le travail physique, matériel, manuel, mécanique; le travail de l'intelligence, de la pensée, des idées, de la science, de l'art, et le travail moral, le travail de l'âme; de là trois sortes de luttes; lutte pour le corps avec la nature matérielle, lutte pour l'intelligence dans l'élaboration des idées, lutte pour l'âme avec les passions mauvaises; c'est là la

condition de notre nature déchue, il n'y a pas de bien-être physique sans travail, pas de progrès intellectuel sans travail, pas de vertu sans travail. C'est le dévouement des forces humaines, sous ce triple point de vue qui fait la gloire et le triomphe de l'homme. L'effort de l'homme, aidé par l'assistance divine, paralyse la défaillance où sa santé l'a jeté, le relève de sa chute première et donne pour résultats les merveilles physiques, intellectuelles et morales que nous voyons, les miracles de l'industrie, ceux du génie et des arts, et les nobles actions prodiges de la vertu, dont nous sommes quelquefois encore les témoins.

Tous ces genres de travaux ont été glorifiés par le christianisme. Le Christ est venu donner le sens de cette formule que l'humanité avait perdue; il a complété l'idée du travail qui échappait constamment aux efforts de l'homme, il en a proclamé la dignité et la grandeur, sous ses diverses formes et dans ses divers aspects. Les lois des sociétés anciennes n'embrassaient dans leurs prescriptions que le travail matériel, et ne considéraient comme travailleurs que les ouvriers de la terre ou de l'atelier, mais les ouvriers de la pensée, mais les laboureurs de l'âme, mais les magistrats qui rendent la justice, mais les administrateurs qui gouvernent les états, mais les écrivains qui enseignent les hommes, mais les ministres du culte qui les moralisent, mais les savans qui reculent les bornes des connaissances humaines, mais les artistes qui enfantent des chefs-d'œuvre, mais tous ceux qui exercent des professions libérales, n'entraient point dans l'immuable catégorie qu'avait tracée l'antiquité.

Le christianisme a mieux compris la destinée de l'homme et ses exigences sociales; aussi depuis son apparition, le travail a pris dans le monde un essor surhumain. C'est à lui d'abord, quoiqu'on en dise, que remonte la cause première même de nos progrès matériels, c'est à ses principes réalisés dans les institutions et les faits que nous sommes redevables de cette magnifique expansion de notre puissance sous ce rapport. En bénissant le travail des mains, en le relevant de l'avilissement dans lequel il était tombé, en l'ennoblissant et le sanctifiant, il en a prodigieusement favorisé le développement, il a véritablement exercé une immense influence sur l'agriculture et l'industrie.

En réhabilitant l'esclave occupé aux travaux des champs, en l'invitant à prendre place aux glorieux banquet de la fraternité humaine, il a accompli toute une révolution dans l'économie sociale, dans l'organisation de l'agriculture, dans son développement et ses progrès. Le travailleur, qui osa alors relever la tête et devenir libre, conçut l'idée de la propriété, l'ambition naquit dans son âme, le sentiment de la possession du sol lui vint au cœur avec celui de la dignité, et il produisit davantage quand il travailla pour lui. Les institutions monarchiques, filles du christianisme, vinrent aussi de leur côté, contribuer au perfectionnement agricole, ce furent les moines qui desséchèrent les marais, défrichèrent les landes, donnèrent les préceptes et l'exemple de l'art rural en propageant les règles et les procédés. Chaque monastère devint un centre de travaux et comme une sorte de ferme-modèle, qui répandait à l'entour les bonnes pratiques de la culture;

c'est ainsi que les institutions monastiques laissent la trace de leur influence profonde sur les progrès de l'agriculture.

Quand à l'industrie, c'est aussi la religion chrétienne qui l'a soutenue dans sa marche triomphale à travers les siècles et lui a ouvert les magnifiques voies qu'elle parcourt aujourd'hui. Cette glorification du travail de l'atelier par le Christ a eu son inévitable retentissement au sein des nations chrétiennes; les premiers adeptes du christianisme furent tous des hommes du peuple, des ouvriers; les apôtres travaillaient de leurs mains, et saint Paul, ce génie sublime, vivait en fabriquant des tentes.

L'Eglise dans ses premiers temps, à l'exemple des Apôtres, soumit les clercs à la loi du travail manuel, et les diverses constitutions monastiques de l'orient et de l'occident, s'accordent toutes sur ce point pour adopter cette prescription salutaire. Il est facile de s'en convaincre en lisant saint Grégoire de Nazianze, saint Bazile, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ephrem, saint Enthème et saint Bernard, tous les saints docteurs des premiers temps prêchent et pratiquent la même doctrine, et l'on connaît à ce sujet la dispute de Mabillon et de Rancé au 17<sup>e</sup> siècle.

Qu'on ne vienne donc pas arguer du spiritualisme chrétien, pour y voir la condamnation du développement des travaux matériels de la société, les faits sont là qui parlent plus haut que les sophismes. En effet, ce sont les moines qui ont initié l'Europe aux arts industriels comme à l'art agricole, c'est le christianisme qui a jeté la semence de la richesse et de la civilisation matérielle que nous

voyons aujourd'hui se développer au milieu de nous dans de si fabuleuses proportions; en rendant l'esclavage impossible, en ouvrant aux peuples les radicales essences de la liberté, en proclamant les doctrines d'égalité originelle des hommes et de fraternité universelle, en abaissant les barrières qui séparent les nations entre elles et les empêchaient de communiquer et de se confondre, en favorisant l'établissement des communes, l'affranchissement du servage, ce reflet de l'esclavage antique, et les associations industrielles qui sous le nom de corporation, de confréries, organisent le travail industriel du moyen-âge, et cette grande activité de l'esprit humain qui devait amener des résultats sociaux d'une si immense portée, et préparer ainsi au sein de la société européenne la réalisation de toutes les merveilles qui nous étonnent aujourd'hui et nous pénètrent d'admiration.

C'est aux principes du christianisme, c'est à ses exemples, c'est à ses institutions que nous devons tous ces progrès !..... En effet, si nous portons nos regards sur la carte du monde, à côté des peuples chrétiens, où rayonnent toutes les splendeurs de la civilisation, que voyons-nous? D'autres peuples qui ne sont pas, et qui voient s'éteindre chez eux le mouvement et la vie, qui demeurent dans une prostration complète, dans un engourdissement absolu, une sorte de torpeur qui ressemble singulièrement au sommeil de la mort. Voyez les nations soumises au Coran, voyez l'Inde, voyez la Chine, voyez tous les pays où les lumières de l'Évangile n'ont point pénétré, et dites si leur cœur bat comme celui des nations chrétiennes; dites si leur destinée est semblable à la nôtre, si

leur avenir est le même que celui qui s'ouvre devant nous.

Le christianisme a donc incontestablement favorisé le travail matériel et son développement, mais il a fait plus encore pour le travail de l'intelligence : il a excité le genre humain à produire, et a donné aux arts, aux lettres, aux sciences, une impulsion vraiment surprenante ; c'est à son action puissante que nous sommes redevables de tous les chef-d'œuvres des temps modernes, magnifiques cathédrales, monumens splendides, peintures admirables, poèmes sublimes, découvertes de la pensée et de la science ; c'est à lui que nous devons toutes ces hautes conceptions de l'esprit humain, qui élèvent si haut notre civilisation. C'est le christianisme qui a exalté le développement de l'esprit, qui a conservé au sein de ses couvens le dépôt des lettres anciennes et des sciences acquises. En effet, sa doctrine divine nous enseigne que l'homme ne vit pas seulement de pain, que l'humanité ne doit pas se laisser absorber par le labeur matériel, ne doit pas sans cesse courber son front vers la terre, mais le relever au contraire vers le Ciel, et ouvrir son âme à toutes ces sublimes inspirations du génie et de la pensée, qui sont le magnifique apanage de notre nature. Le Christ nous enseigne, par son exemple et ses préceptes, qu'il ne faut pas tout sacrifier aux intérêts matériels, et que l'homme ne doit pas considérer seulement le travail du corps. *Voyez les oiseaux du Ciel, est-il dit dans l'Évangile, ils ne sèment point ni ne moissonnent, et n'amassent pas dans les greniers, et votre Père céleste les nourrit. . . . .* *Considérez comme croissent les lys des champs, ils ne travaillent ni*

ne filent, cependant Salomon, dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme eux. (Saint-Mathieu VI, vers. 28 et 29. (1).

Ces paroles nous avertissent de ne point nous laisser absorber complètement par les besoins matériels et les choses corporelles, mais à élever notre esprit vers les hautes et radieuses régions auxquelles il lui est donné d'atteindre.

L'Évangile nous prêche surtout le travail moral, la lutte de l'âme, la guerre avec les passions, avec le mal; c'est le genre de travail que nous enseigne la légende de Marthe et de Madeleine : tandis que l'une donne l'exemple du travail manuel, l'autre nous montre le travail de l'âme, la spéculation morale. Par ce travail, l'homme relève sa dignité abaissée par sa chute; il se rétablit dans les voies supérieures de son être, l'âme atteint les dernières limites de la perfection humaine; c'est ce dont les âmes des saints nous ont donné de merveilleux exemples. C'est là surtout ce qui exalte le christianisme, c'est la voie de réhabilitation qu'il nous trace en nous invitant à la suivre sous les plus terribles menaces, et si les poètes, les littérateurs, les savans, les philosophes, les artistes, les historiens sont les glorieux ouvriers de l'intelligence, ceux

---

(1) Plusieurs communautés de moines du temps de Saint-Augustin voulaient prendre au pied de la lettre ces paroles de l'Évangile et ne plus travailler; mais Saint-Augustin leur montre, dans son livre du *Travail des moines*, le véritable esprit du précepte divin; il leur fait voir que le travail est la grande loi de l'humanité, et que ces paroles nous invitent seulement à ne pas nous préoccuper exclusivement des besoins d'ici-bas.

qui se livrent au travail de l'âme, à l'éducation de la jeunesse, à la moralisation du peuple, les instituteurs, les prêtres, tous ceux qui défrichent cette terre abrupte, tous ces infatigables laboureurs de la conscience et du cœur, sont, par conséquent, de bien sublimes ouvriers, et leur travail est un bien utile et bien sublime travail.

Tels sont les principes du christianisme pour le travail, à nous d'en tirer les conséquences ! Si, comme on le voit, cette religion divine nous prêche le travail des mains, le travail des champs, le travail de l'atelier, elle nous prêche aussi le travail de l'intelligence, le travail de la pensée et surtout le travail de l'âme et du cœur. Malheur aux peuples qui négligent ces dernières sortes de travaux, pour se laisser absorber par les premiers ; malheur aux sociétés qui ne tiennent pas compte du précepte divin, et ne voient dans le monde que le travail matériel et brutal ; malheur aux nations qui veulent réduire l'homme à l'état de machine, et destituer son âme de ses sublimes labeurs ; et c'est là précisément le côté faible de notre époque, c'est là le danger de notre siècle, de notre civilisation, c'est notre tendance actuelle. Voilà pourquoi je crois utile de rappeler les principes du christianisme à cet égard, principes qui doivent éternellement guider le travail de l'homme dans ses voies régulières et légitimes, en harmonie avec la dignité de son caractère et la noblesse de sa nature.

Notre société démocratique est, en effet, entraînée par d'irrésistibles penchans vers le développement exagéré des travaux industriels et vers les jouissances du bien-être physique. De là deux sortes de dangers : le premier, qui porte les hommes à considérer les richesses comme le but

suprême de leur destinée, et fait consister tout le bonheur dans leur insatiable accumulation, qui, pour satisfaire cette soif immodérée, ne craint pas de sacrifier le travailleur au travail, comme en Angleterre, par exemple, où les machines sont mieux traitées que les hommes, et où toute la sagesse consiste à produire plus et à meilleur marché que les autres peuples, quand même d'immenses populations d'ouvriers succombent chaque jour exténuées, foulées, écrasées par cet impitoyable système, qui, sans entrailles et sans cœur, fait de l'arithmétique avec des chiffres humains, et crée des produits industriels avec le corps, l'âme, la vie de millions de nos semblables; le second danger, qui, en absorbant trop complètement les esprits, expose à voir s'anéantir les plus nobles instincts de la spiritualité humaine, à paralyser et mollir les âmes, à rabaisser l'élan de la pensée et du cœur.

Le christianisme combat précisément cette exagération désordonnée des progrès matériels, il en règle et en modère le développement, et cherche non point à l'arrêter, mais à le contenir dans de sages limites; lui qui a relevé l'esclave de son abjection, et l'a serré dans ses bras comme son frère, lui qui a affranchi le serf de la glèbe et l'a fait naître à la vie de l'intelligence et de la cité, souffrirait-il que l'ouvrier fut aujourd'hui sacrifié à la production, et que, nouveau serf de l'usine et de l'atelier, il fut impitoyablement broyé sous le char meurtrier de la concurrence; lui qui a un baume pour toutes les douleurs et une consolation pour toutes les souffrances, voudrait-il vouer implacablement à la misère et à la mort toute une portion de l'humanité; loin de là, avec sa sublime morale

et sa loi de charité universelle, il prêche à la richesse le désintéressement, le dévouement à l'égoïsme; il est jaloux de la dignité de tous les hommes, et s'applique sans cesse à montrer des âmes immortelles là où les économistes ne voient que des forces productives et des apports d'un capital; il veut que les gouvernemens se pénètrent de la charité des masses, et s'interposent entre elles et leurs misères en encourageant les associations, en les instruisant, et les moralisant, en établissant leur droit au travail, et aussi d'autre part en enseignant aux pauvres la sobriété, la prévoyance, l'épargne dans les jours prospères, la fermeté et la lutte dans les mauvais jours, et aussi la résignation et l'espérance; en un mot, le christianisme renferme en lui le traité, les principes fondamentaux de l'économie politique, et ce ne peut être qu'à l'aide de ses principes qu'on parviendra à dégager la grande inconnue de cette effrayante équation sociale dont les deux termes sont la production des richesses et leur juste distribution.

Aussi, que les législateurs de notre époque et tous les esprits d'élite, qui s'efforcent de contribuer pour leur part au développement régulier de notre société, ne se fassent point d'illusion à cet égard! qu'ils n'aillent point s'égarer dans la nuit des systèmes ou se perdre dans les nuages des utopies! qu'ils ne cherchent point à refaire de fond en comble le plan de notre édifice social, en voulant changer ses bases primordiales, la famille et la propriété, pour leur substituer des conceptions imaginaires! Les lois de la véritable organisation économique des sociétés sont renfermées dans les principes de la religion chrétienne; hors de là, il n'y a rien que ruine et déception; eux-seuls peu-

vent réaliser dans leur application les améliorations et les progrès que nul système ne peut produire ; eux seuls peuvent se plier aux nécessités et aux conditions de l'humanité, tandis que les rêves des novateurs n'enfantent que des chimères, et la nébuleuse imagination des utopistes n'aboutit qu'à l'impuissance ou à l'erreur.

Et comme les améliorations matérielles ne satisfont point tous les besoins de la nature humaine, c'est aussi à celles de l'ordre moral que le christianisme s'adresse ; il cherche surtout à réveiller les nobles penchans et les sentimens élevés de notre être ; il ne veut point laisser l'homme s'abîmer dans la contemplation exclusive de ses intérêts matériels ; il ne veut pas qu'il concentre toutes ses pensées et toutes ses affections dans le domaine des choses terrestres ; il s'applique constamment, au contraire, à relever son côté moral et à exciter le développement de son intelligence, à exalter ses vertus, réprimer ses vices, dompter ses passions, raviver son amour des plaisirs immatériels, son goût de l'infini, et lui ouvrir, enfin, la sublime perspective de l'immortalité.

Les gouvernans de notre époque doivent donc s'appliquer à favoriser de tout leur pouvoir le développement du côté intellectuel et moral de notre nature, à aider d'abord les progrès des sciences, des lettres, des arts, de tous ces nobles travaux de la pensée qui constitue la gloire la plus durable ; car, n'oublions pas que la plus grande puissance de la France réside dans les vives lumières de l'esprit, et que c'est par là qu'elle tient le sceptre des nations ; ensuite, ils doivent s'efforcer de fortifier, dans les masses, les principes et les sentimens religieux, de soulever sans cesse les âmes vers le ciel, de répandre en elles les notions

du devoir, et tâcher de les moraliser, car *la morale*, comme dit Leibnitz, *c'est la science du bonheur*. En effet, la morale chrétienne, soigneusement pratiquée, tarirait bien des maux, soulagerait bien des souffrances. Le christianisme a tracé la voie la plus conforme à la véritable nature de l'homme, voie qu'il n'est jamais permis de quitter, sous peine de se briser contre des écueils ou de s'engloutir dans des abîmes.

Travaillons donc, puisque c'est là notre destinée et notre mission ici-bas; travaillons, car nous sommes tous ouvriers, nous avons tous notre tâche à remplir, notre champ à défricher, notre œuvre à faire. Anathème à l'oisiveté! l'Évangile l'a jetée, la société la jette, la politique, la morale, la religion, proclament de concert cette sainte glorification du travail; et nous n'avons certainement pas besoin de chercher à exciter de nos jours cette noble ardeur sous le rapport matériel. Mais travaillons dans l'esprit du christianisme, selon les principes du christianisme, n'exagérons pas le travail physique pour paralyser le travail de l'esprit, pour anéantir le travail de l'âme, car alors nous travaillerions à notre ruine, à notre dégradation morale; nous porterions atteinte à la dignité de notre nature, que le christianisme est venu réhabiliter; nous nous égarerions dans de fausses voies et dans de ténébreuses régions. Soutenons au contraire, vif et brillant, l'éclat des lettres, des sciences, des arts; portons haut le royal diadème de l'intelligence, car c'est le plus bel apanage d'une époque. Maintenons le niveau de notre dignité, de notre grandeur morale; élevons-le s'il est possible, car c'est là surtout le plus riche et le plus glorieux patrimoine des nations!

L. ROSTAN.

---

## DISCOURS DE RÉCEPTION.

---

MESSIEURS,

En entrant dans cette enceinte, j'ai senti se réveiller en moi les plus heureux souvenirs de notre cité, c'est ici que vinrent s'asseoir tour-à-tour les plus dignes de ses enfants; encore au début de ma carrière, je suis fier et jaloux de vos encouragemens; j'ai vivement ressenti l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant au milieu de vous, hommes paisibles, étrangers aux luttes des partis. Je vous remercie de m'avoir introduit dans cet asile de la pensée libre et calme. Tant que de pénibles devoirs me permettront d'y venir, je serai heureux de me réunir souvent à des confrères si justes, si bienveillants et si pleins de lumières.

Malgré l'émotion que j'éprouve, malgré le sentiment profond que j'ai de ma faiblesse, je sens que ma bouche ne peut rester muette devant un honneur qu'à peine j'ai pu justifier! Aussi viens-je solliciter de votre bienveillance un moment d'attention.

Je vais parler rapidement de l'utilité de l'étude: il est peut-être téméraire de ma part de parcourir un champ où d'autres plus habiles ont tant moissonné; heureux si malgré mon inexpérience, je puis y trouver quelques épis à glaner.

La culture de l'esprit est pour l'homme une nécessité ; rappelons-nous ces temps où la raison humaine ne faisait pas sentir son heureuse influence : tout ce que l'imagination peut rêver est gigantesque, informe et monstrueux ; ce ne sont que déchiremens et submersions , enfantemens laborieux, productions avortées ; mais que l'homme intelligent paraisse, comme l'a dit Bacon, ajouté à la nature, et le monde devient l'assemblage éclatant de ce qu'il y a de plus simple, de plus sage et de plus merveilleux.

Jetons un coup d'œil sur l'histoire et nous verrons que les peuples les plus barbares ont été les plus ignorans.

Qu'a produit Rome alors que l'ignorance entourait son berceau ? le pillage et le vol ; le meurtre d'un frère par un frère, la violation de l'hospitalité malgré la foi jurée. Quelles œuvres nous ont laissés ces Huns farouches qui buvaient dans le crâne des vaincus ? Quels écrits ont transmis à la postérité ces Vendales sanguinaires, qui brûlaient de porter leurs mains impies sur les chefs-d'œuvre de l'art.

Pourquoi interroger des temps si cruels ? Examinons ces hommes que la justice flétrit et sur lesquels la société tout entière vient jeter un regard de dégoût ; sur cent de ces malheureux voués à de honteux supplices, vous en trouverez trois ou quatre à peine, qui aient reçu une instruction ordinaire ; le reste croupit à la fois dans l'ignorance et dans le crime.

Voyez-vous ce jeune homme attristé que la richesse entoure, promener péniblement le poids de ses ennuis, il n'aima jamais l'étude ; inutile à lui-même, sans principes et sans but, il cherche vainement le bonheur, l'or, les plaisirs l'envi-

ronnent, et cependant il jette un regard sur ce pauvre berger qui mêle sa chansonnette au bruit des clochettes de son troupeau. Il n'a jamais connu cette joie que le travail procure; comme un rameur inhabile sur l'océan du monde, il va courir de naufrage en naufrage. Vous le verrez bientôt au milieu de ces réunions tumultueuses pour tromper une pénible oisiveté; ne sachant pas se conduire, il suivra de coupables entraînemens. Sa raison ne lui montrera pas le précipice qui est devant lui, l'insensé! il ira s'abrutir au milieu de la débauche et des excès; en proie à l'égoïsme, cette plaie hideuse qui dévore la société, il prendra les hommes en horreur; fatigué de ces plaisirs qui usent et qui sont éphémères, il jettera loin de lui peut être une existence qui pouvait être heureuse, il ira mourir sans regret, dégoûté de la vie avant de l'avoir goûtée. Il faut que l'esprit de l'homme s'agite pour vaincre les difficultés du moment, et conjurer celles de l'avenir; s'il en était autrement, nous retomberions peu à peu dans l'abrutissement; les liens de la famille seraient en un moment brisés; et la société, comme une barque sans guide, périrait au milieu des secousses violentes qu'elle aurait à subir.

Plus un état est éclairé plus sa chute sera lointaine; le bon sens de la majorité suffira pour conjurer l'orage qui viendra gronder sur lui. Il y a quelques jours à peine le peuple écrasait sous son pied formidable une tentative aussi coupable qu'insensée : si ces généreux martyrs de la liberté pouvaient secouer la poussière qui recouvre leurs immortels tombeaux, ils se lèveraient pour nous dire que la voix de la raison et l'amour de la patrie, les

ont fait courir sans crainte sous les drapeaux de la France menacée, de notre belle France, cette noble terre de l'indépendance et de la liberté!!!

La culture de l'esprit influe beaucoup sur la prospérité et le bonheur des nations, c'est l'ignorance qui dans le principe a condamné l'humanité à vivre dans l'indigence et dans le dénuement; elle n'en est sortie qu'à mesure qu'elle s'est éclairée; ceci se comprend avec facilité, car une puissance n'est riche qu'autant qu'elle multiplie ses moyens de productions; or, il n'y a rien de plus facile à constater que les rapports qui lient l'état de la production à celui des lumières, l'homme ne dispose que d'une force physique donnée; mais cette force peut être employée avec plus ou moins d'art et d'intelligence; et de là l'inégalité des résultats qu'elle obtient; à peine une année suffit-elle à un habitant des îles de l'Océanie pour façonner une pirogue, et dans le même temps, le paysan des côtes de la Norwège fabrique au moins une douzaine d'excellents canots, tous deux cependant dépensent la même somme d'efforts; mais l'un manque des instrumens et des connaissances qui faciliteraient ses labeurs; l'autre, au contraire, le possède, et sous ses mains habiles la besogne marche vite et bien. Il est permis d'affirmer qu'il n'y a pas eu un progrès de la richesse qui n'ait eu pour source et pour cause une conquête de l'intelligence; les peuples de tous les temps ont senti la nécessité de l'étude: dans tous les siècles ne voyons-nous pas se former des Athénées, des sociétés qui sont comme autant de foyers de lumières qui éclairent le monde. Ne voyons-nous pas chaque année les hommes les plus éminents s'empres- ser de dé-

poser des couronnes sur les têtes des enfants les plus laborieux. Cet empressement général, ce concert unanime que rien ne peut amoindrir, prouve d'une manière éclatante que cette opinion n'est pas un préjugé!

La science est le fruit de l'étude!

Il est de toute raison que l'homme s'attache à ce qui peut devenir pour lui d'une certaine utilité. Or toutes les sciences sont utiles; elles doivent donc faire l'objet de ses préoccupations. La philosophie a fini par nous apprendre à nous connaître et à nous indiquer nos destinées futures. L'histoire, ce témoin des temps, cette messagère de l'antiquité, est un tableau fidèle où viennent se dérouler les fautes, les succès, les malheurs de nos pères; parlerai-je des sciences physiques que Galien regarde comme un hymne à la Divinité!

Avec la persévérance, nous verrons s'anéantir toutes les difficultés, elle nous conduira, sans y songer pour ainsi dire, vers la route du progrès. Permettez, messieurs, que je vous rappelle une petite anecdote qui peut bien trouver sa place ici.

Un célèbre savant de la Grande-Bretagne, celui qui eut l'honneur de guider les pas chancelans de la science dans une route inconnue, se trouvait un jour dans une société d'hommes éminens et distingués; l'un d'eux vint lui demander les moyens qui l'avaient aidé à découvrir les lois de la nature; c'est en y pensant toujours, répondit Newton, réponse frappante, mot sublime, palpitant de justesse et de vérité!!!

En y pensant toujours! l'homme portant ses regards vers les astres en décrira la course, la forme, le volume;

créature fragile que le moindre choc peut détruire, il saura vous énumérer les lois constantes qui régissent ces mondes errants que la main du Créateur suspendit au-dessus de nos têtes.

En y pensant toujours ! l'homme étendra ses connaissances depuis la moisissure imperceptible, jusqu'aux colosses du règne végétal ; depuis l'animacule microscopique jusqu'aux éléphants et aux baleines ; depuis l'atôme de sable jusqu'aux sommets de l'Atlas.

En y pensant toujours ! il connaîtra les ressorts matériels de son être, il finira par se deviner, et, frappé des merveilles qui l'entourent, il s'accoutumera à élever sa pensée vers son auteur, ou pour mieux dire vers son Dieu.

Les célébrités littéraires marchent de pair avec les grands rois et les héros. Homère et Alexandre, Virgile et Auguste jouiront toujours d'une égale renommée ; le peuple s'incline devant le savant, comme il s'incline devant le prêtre qui parle au nom de Dieu.

La gloire des élus de la science est toujours pure et toujours vivante, ils ne la doivent à personne ; aussi ne peut-on pas l'amoindrir ;

Trois mille ans sont passés sur la cendre d'Homère,  
Et depuis trois mille ans Homère respecté,  
Est jeune encore de gloire et d'immortalité.

Les honneurs, la fortune voient en un jour saper les fondemens de l'édifice qu'elles ont bâti. Elles s'évanouissent comme un songe, soumises qu'elles sont aux révolutions de l'humanité flottante.

La science, au contraire, ne sombre jamais au milieu des tourbillons de l'orage, elle voit échouer devant elle les efforts conjurés de l'adversité, de la haine et de la jalousie. Lorsque nous serons à la fleur de l'âge, l'étude nous comblera d'honneurs, de dignités; lorsque nous arriverons à ce moment où les fêtes, les réjouissances ne sont plus qu'un vain mot, alors elle deviendra notre passe-temps le plus doux; quand la vieillesse n'apportera pour nous que souffrances et déceptions, comment pourrons-nous calmer ces amertumes et ces douleurs, si nous n'avons pour nous que le vague souvenir de quelques plaisirs trop tôt passés. Que répondrons-nous à la société qui viendra réclamer la dette sacrée que nous avons tous contracté? Quelle consolation trouverons-nous dans cette vie sans repos, où la fortune est si volage, où les plus heureux ont essuyé bien des mécomptes?

Fatigués des orages du monde, il nous faudra entrer dans le sanctuaire des muses, où l'on respire un air tranquille dont l'heureuse influence a bientôt rendu le calme à nos esprits.

Cicéron avait été témoin des malheurs de sa patrie, il avait vu à Rome le bourreau usurper la même considération que la victime, il avait vu presser avec cordialité la main qui s'était baignée dans le sang des citoyens, il avait vu ses amis emportés ou brisés tour-à-tour par la roue de la fortune; que fit-il pour oublier cette solitude profonde où des temps malheureux l'avaient condamné; il cultiva l'étude et y trouva un baume qui vint soulager ses douleurs! Des rhéteurs mal habiles ont prétendu que les hommes de lettres étaient impropres aux affaires;

les insensés!!! S'ils avaient regardé en arrière, ils se seraient aperçus que l'expérience venait anéantir les fausses doctrines. Démosthène et Cicéron ont été les deux plus grands politiques, et les deux plus illustres orateurs de l'antiquité.

César en gouvernant le monde lui léguait ses immortels Commentaires.

Les fluctuations de la fortune politique, ne frappent pas les princes de la science; tandis que tout tombe autour d'eux, ils restent encore debout; ils n'ont à redouter ni la disgrâce des partis, ni les progrès des ambitions qui s'agitent ailleurs : quel que soit le mouvement de ses idées et le revirement de la politique.

Les savans de la veille sont encore ceux du lendemain; les fruits de l'étude nous font renaître à l'espérance; ils nous suivront à mesure que nous avancerons dans le chemin de la vie; ils nous accompagneront encore au moment de terminer notre futile pèlerinage ici bas. Tel le voyageur épuisé sur les sables brûlans de l'Égypte, voit toujours se dresser devant lui sur cette plaine éternellement mobile, les immobiles Pyramides.



---

---

**A la mémoire**

DE

**MONSEIGNEUR DENIS-AUGUSTE AFFRE,**

Archevêque de Paris.

~

**SONNET.**

~

Que mon sang soit le dernier qui soit versé !

*(Paroles de l'archevêque mourant.)*

Quand, naguères, l'Effroi, hideux fils du Carnage,  
De la Cité des arts eût terni la splendeur,  
La Foi, la Liberté, l'Autorité, l'Honneur,  
Un généreux prélat les sauva du naufrage.

Le Crucifix en main, plein d'un humble courage,  
Il veut pour ses brebis mourir, ce bon pasteur;  
Il prêche le pardon, et, tel que le Sauveur,  
D'infâmes assassins il soulève la rage.

Le bonheur d'être mère exige un long tourment :  
Ainsi, pieux Martyr, grâce à ton dévouement,  
Ton peuple bien-aimé renaît à l'espérance !

Puisses-tu, dans le Ciel, prier à deux genoux !  
Alors la Providence aura pitié de nous,  
Et ces mots seront vrais : *Dieu protège la France !*

Toulon, 3 juillet 1848.

HONORÉ GARNIER.

---

## ÉLÉGIE

### SUR LA MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.



Honneur au bon prélat qui de la liberté  
Fit bénir le triomphe et comprit la puissance,  
Digne apôtre du Christ et de l'humanité,  
Et glorieux martyr du salut de la France.

Lorsqu'une guerre atroce épouvante Paris,  
Pour la faire cesser tu cours aux barricades ;  
A ton auguste aspect les insurgés surpris,  
Faisaient taire déjà leurs vives fusillades.

Tu portes à la main le rameau de la paix,  
Et tu viens arrêter la lutte fratricide ;  
Mais l'esprit malfaisant qui trouble les Français,  
Dirige sur tes pas une balle homicide.

*Maudit soit le brigand qui l'a tué du coup,  
Je l'aurais fusillé si l'on m'eût laissé faire,  
S'écrie un insurgé dans son noble courroux,  
En te voyant frappé dans ton saint ministère.*

Tu tombas entouré de ces fiers ennemis.  
Consternés de ta chute, émus par ton courage.  
Ta voix les appelait : *Mes amis, mes amis !*  
Le remords dans leurs cœurs a remplacé la rage.

Tout le peuple français pleure sur ton trépas,  
La grande nation te regrette et t'admire.  
Dieu t'avait réservé la palme du martyr ;  
La France l'a compris et ne l'oubliera pas.

La liberté ne peut triompher sur la terre ,  
 Sans l'appui généreux de la fraternité.  
 De la religion apôtre humanitaire ,  
 Ta mort de cette loi prouve la vérité.

Des préceptes du Christ observateur fidèle ,  
*Comme le bon pasteur , tu meurs pour ton troupeau.*  
 Que ta mort héroïque est glorieuse et belle !  
 Tout un peuple viendra pleurer sur ton tombeau.

Que la France aujourd'hui déteste l'anarchie  
 Dont tu fus la victime , héroïque Denis !  
 A bas le despotisme et la démogagie !  
 Mais pour la liberté soyons toujours unis.

Peuple Français , renais enfin à l'espérance ;  
 Par le sang d'un martyr Paris est racheté ;  
 L'oracle s'accomplit : *Dieu protège la France !*  
 La justice et l'honneur sauvent la liberté.

Bientôt un monument rappèlera ta gloire.  
 Puisse ton vœu sublime enfin être exaucé :  
*Tu voulais que ton sang fut le dernier versé ,*  
 Tout le peuple français bénira ta mémoire.

Que Dieu sauve la France avec la liberté ;  
 Pour son digne pasteur que sa reconnaissance  
 Soit un gage de paix et de fraternité ,  
 Toutes les nations béniront ta puissance.

ROCHE







Bonifay. del.

Lith. Gauthier, sculp.

Statue. — La République.

---

# LA RÉPUBLIQUE.

Statue par M. BONNIFAY.

---

LA FRANCE, représentée par le Coq gaulois, a brisé le sceptre des rois.

La RÉPUBLIQUE française, revêtue de l'Attribut de la Force, est représentée dans l'action du dévouement à la Patrie et à la Loi, et foule aux pieds l'Anarchie, représentée par l'Hydre anti-républicain.

La RÉPUBLIQUE proclame sa force par le maintien des lois, qu'elle expose sur l'autel de la Patrie, recouvert de branches d'Olivier, emblème de la Paix, sur laquelle elle se fonde pour l'honneur de sa noble devise : *Liberté, égalité, fraternité*. Elle est inscrite sur une des faces de l'Autel de la Patrie, en forme emblématique, au milieu du nouveau soleil qu'éclaire la France. Elle tient d'une main une couronne civique, comme la récompense la plus honorable des grands citoyens qui se dévouent au salut de la France, pour l'observation des lois sages qui régissent la République.

La face latérale apparente de l'Autel représente (de bas-relief) la pacifique Minerve, déesse de la Sagesse, des Sciences et des Arts, avec une branche de l'Arbre de la Paix qu'elle fit naître tout en fleur d'un coup de sa lance.

La partie postérieure représente Janus qui, par son double visage, nous est montré comme un enseignement austère pour l'avenir, par le passé.

La RÉPUBLIQUE apparaît dans sa gloire par la Vertu.





